39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 2 12 JANVIER 1922

# L'AMI DU CLERGÉ

**Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques**

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PREDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

*Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis*

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

**A. ROZIER**
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

*PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| FRANCE et COLONIES FRANÇAISES | Édition complète | 18 fr. | ÉTRANGER | Édition complète | 20 fr. 50 |
| | Édition partielle | 12 fr. | | Édition partielle | 14 fr. 50 |

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

## SOMMAIRE

### DOCTRINE

**Bulletin d'Ecriture Sainte.** — *L'Apocalypse* du P. Allo *(suite)*. — I. L'interprétation de l'Apocalypse, 17. — II. La Parousie et l'Apocalypse, 20. — III. L'auteur de l'Apocalypse, 22. — IV. La date, 26.

**Questions de science ecclésiastique.** — Quelle est, par rapport à la direction ascétique des religieux, la position du Maître des novices et du *Magister spiritus ?* 27. — Comment concilier S. Matthieu et S. Marc au sujet de l'attitude des Apôtres à la suite de la marche de Jésus sur le lac de Génésareth ? 28. — *Quid,* quand au moment du baptême on apprend que l'enfant a été ondoyé ? 28. — Peut-on donner la sépulture ecclésiastique à un vieillard concubinaire ? 29. — A propos de spéculations commerciales, 29. — De absolutione complicis, 29.

**Liturgie.** — Consultations diverses, 29.

### PRÉDICATION

**Panégyrique de saint Sulpice le Pieux,** *archevêque de Bourges.* — Sa compassion pour le peuple, 17.

**Les Dominicales d'un petit Doyen.** — XIII. *3e Dim. après l'Épiphanie :* Les malfaiteurs de la plume, 21. — XIV. *4e Dimanche :* Le combat de la vie, 22.

**Pour le Premier Vendredi.** — LXXXII. Le plus doux des commandements, 24.

**Pour la fête de la Purification.** — L'esprit de sacrifice et d'immolation (plan), 25.

**Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise.** — XVI. La sépulture des martyrs, 26. — XVII. Cimetière païen et cimetière chrétien, 27.

**Courtes instructions pour la prière du soir.** — LE DISCOURS APRÈS LA CÈNE. — I. Le Père et l'autre Paraclet, 29. — II. *Ego sum vitis vera,* 31.

## PETIT COURRIER

Q. — Peut-on trouver une revue indiquant les livres à mettre entre les mains de personnes de différents âges ?

R. — Prenez la *Revue des Lectures,* de l'abbé Louis Bethléem, 5, rue St-Pierre, à Lille (Nord) ; mensuelle ; France 16 f., Etranger 18 f ; 1 f. 50 le no. Elle étudie non seulement les romans, mais signale plus ou moins longuement tous les livres nouveaux, en les groupant par catégories d'après leur objet et les lecteurs auxquels ils peuvent convenir. En 1921, série d'articles fort précieux sur « les livres pour nos enfants. »

---

Q. — Je n'ai plus aucun numéro de la *Bibliothèque-Revue* et j'ignore l'adresse. Prière de l'indiquer sur la couverture de l'*Ami* pour me permettre de payer mon réabonnement, car je vois qu'on cesse de me l'envoyer, et j'y tiens pour ses bonnes occasions.

R. — Vous l'auriez retrouvée aisément en consultant les Tables de nos couvertures de 1921, vo *Revues.* Le directeur de la *Bibliothèque-Revue,* M. l'abbé Dufey, naguère curé de Peigney, est aujourd'hui Econome de l'Ecole d'agriculture (et Ecole primaire supérieure) de Malroy, par Dammartin-sur-Meuse (Hte-Marne). L'abonnement annuel à la *B.-R.* est de 2 f. (la *B.-R.* est un répertoire d'offres et demandes de livres d'occasion, qui rend à ses abonnés des services très appréciés).

---

Q. — Quelle est l'adresse et le prix du *Correspondant ?*

R. — 31, rue St-Guillaume, Paris 7e ; bimensuel ; France et colonies 60 f., Etranger 70 f.; 4 f. le no.

---

Q. — 1° On me demande s'il existe une *Vie* de sainte Eugenia qui, paraît-il, s'est faite religieuse dans un monastère d'hommes.
2° *Item,* de sainte Virginie.

R. — Ad I. Ladite sainte est sainte Eugénie de Rome, v. et m. au IIIe siècle, fête le 25 décembre. Douze pages au t. XIV des *Petits Bollandistes.* Le chanoine Toursel a publié son *Histoire* en 1860 (in-8, Paris, Sarlit). Voyez aussi la *Patrol. latine*

de Migne, t. LXXIII, 605-624 ; et la *Patr. grecque*, t. CXVI, 609-652.

Ad II. Sainte *Virgana*, que l'on traduit par Verge, Viergue ou Virginie, est honorée le 7 janvier à Ste-Verge (Deux-Sèvres). Notice d'une page au t. II des *Petits Boll.* au 31 janvier. Nous ne connaissons pas d'autre Virginie.

---

Q. — J'aurais besoin de quelques renseignements pour le panégyrique de sainte Ide, comtesse de Boulogne.

R. — Deux pages et demie dans les *Petits Bollandistes*, au 13 avril ; — *Acta Sanctorum*, t. II d'avril, p. 139-150 ; — une *Vie* in-18 par Haigneré a paru à Boulogne en 1852, mais où la trouver ?

---

Q. — Vous me rendriez grand service en donnant une recette pour rendre inflammable le charbon pour encensoir.

R. — En voici trois que nous avons données sur la couverture du 25 août 1910 :

*Première recette :* Faire dissoudre 100 grammes de *nitrate de plomb* dans un litre d'eau tiède ; — faire tremper la braise (de sapin ou de bois blanc) pendant cinq minutes dans la solution, en agitant ; — ensuite la faire sécher au soleil.

*Autre recette.* — Faire dissoudre 100 grammes d'*acétate de plomb* dans 2 litres d'eau, et mettre autant de braise que l'eau peut en couvrir. Laisser la braise tremper pendant 2 jours ; puis la faire égoutter et sécher, sans l'exposer au soleil.

Cette braise doit se conserver dans un endroit sec, et elle prend feu très facilement à n'importe quelle flamme.

*Encore une.* — Prendre du charbon de bois ; le couper en morceaux des dimensions désirées ; faire bien sécher à l'étuve.

Immerger dans une dissolution *bouillante* d'un litre d'eau pour 100 gr. d'acétate de plomb. Laisser bouillir pendant 20 minutes. Egoutter ; faire sécher de nouveau à l'étuve, et garder en lieu frais.

Le même bain peut servir jusqu'à trois fois en ajoutant un peu d'eau.

---

Q. — Je cherche deux ouvrages : 1° un qui a pour titre *Le Prédicateur des Retraites de Première Communion*, et 2° *Le Questionnaire du Catéchisme*, par l'abbé Laveau, approuvé par Mgr Dupanloup, 2ᵉ édit. en 1873, Libr. cath. H. Védrenne, Paris, 2, rue de Mézières.

R. — Ad I. Par Deux missionnaires, in-8, 7 f. 50, Paris, Téqui.

Ad II. Ne figure plus aux catalogues.

---

Q. — Indiquer une revue mensuelle simple et claire, pour femmes de la campagne, de 2 ou 3 pages seulement, à l'usage *des mères chrétiennes*.

R. — Revue de 2 ou 3 pages, nous ne voyons rien. Pour gens de la campagne en général (et pour toutes paroisses, même urbaines), rien de mieux que les *Semailles*, dont nous avons parlé nº du 22 déc. 1921, 6 ou 10 f. par an, nº spécimen 0 f. 60 (chez M. l'abbé Casson, curé de Champagne-au-Mont d'Or, Rhône).

---

Q. — Je veux faire une série de prônes sur les Sacrements, devant un auditoire de campagne. Quels auteurs consulter ?

R. — Mgr Besson, *Les Sacrements*, 2 vol., 10 f., Téqui ; — Plat, 1 vol., 8 f., Lethielleux ; — Décrouïlle, 2 vol., 12 f., Haton ; — Boulenger, le t. III du *Cours de Religion*, consacré aux *Sacrements* (rien de plus facile et de plus pratique à utiliser pour vos plans), 5 f., Lyon, Vitte ; — Désers, *Les Sacrements*, 3 f. 50, de Gigord ; — enfin, les *Prônes catéchétiques* parus chez nous de 1899 à 1901, et nos *Instructions d'un curé de campagne* de l'année 1902.

---

Q. — Désirant fêter S. François de Sales en une séance académique, à l'occasion de son prochain troisième centenaire, nous voudrions nous procurer, à cet effet, des poésies ou belles pages en prose, saynète ou drame, célébrant sous divers aspects la vie et les œuvres du grand Evêque de Genève. Sauriez-vous nous donner quelques bons renseignements à ce sujet ?

R. — Nous ne connaissons rien.

---

Q. — 1° Existe-t-il un ouvrage qui contienne les plus beaux textes du *Commentaire* de Cornelius a Lapide ? 2° Quelle est la dernière édition de Houdry ?

R. — Ad I. Barbier, *Trésors de Cornelius a Lapide*, 4 vol. in-8, 32 f., de Gigord.

Ad II. Les Œuvres oratoires de Houdry (jésuite, † 1729) sont en 2 vol. chez Migne (Paris, Garnier). Nous n'en connaissons pas d'autre édition.

---

Q. — Je me propose de parcourir les principales œuvres de Bossuet. Quelles études me conseillez-vous pour les mieux goûter ?

R. — Commencez par le recueil de l'abbé Calvet, *Œuvres choisies de Bossuet*, in-12, 8 f., Paris, Hatier. Vous y trouverez, avec des analyses détaillées et des études critiques très solides, toutes les orientations voulues.

---

Q. — Où trouver *La Passion de Notre Sauveur*, par Ventura, dont on dit beaucoup de bien ?

R. — Ventura est chez Roger et Chernoviz, 2 vol. — Voir aussi Perroy, *La Montée du Calvaire*, 6 f., Lethielleux ; — une mine dans *Réflexions sur la Passion* (par l'auteur des *Avis spirituels*), suivies d'une vingtaine de Chemins de Croix, 6 f., Téqui.

---

Q. — Je dois prêcher bientôt une retraite à des religieuses. Quel ouvrage pratique me conseillez-vous ?

R. — Mgr Lelong, *La Sainte Religieuse*, 7 f., Téqui ; — Mgr Gay, *Vie et Vertus relig.*, 3 vol., Mame ; — Mgr Hedley, *Retraite*, 8 f., Lethielleux (nouveauté dont nous parlerons prochainement) ; — tous les bons traités de l'état religieux, et notre *Prédication* de 1900 et 1904.

---

**S. Paul,** par F. Prat, S. J. — In-12 de 210 p., 3 f. 50. — Paris, Gabalda.

Fait partie de la collection *Les Saints*. Croirait-on que S. Paul n'avait pas encore trouvé place dans ladite Collection, âgée pourtant de plus d'un quart de siècle ? Mais S. Grégoire le Grand non plus (S. Grégoire VII l'an dernier seulement), ni S. François d'Assise, ni S. François-Xavier, ni S. Thomas d'Aquin, et tant d'autres ! C'est à croire que ce sont les plus grands qui attendent le plus longtemps, — ce qui s'explique un peu par leur grandeur même, bien faite pour intimider le travailleur chargé de condenser en 200 pages de pareilles destinées. S. Paul en tous cas n'a rien perdu pour attendre ; et le nom du P. Prat, l'auteur des deux énormes volumes qui sont ce que nous avons de mieux sur « la Théologie de S. Paul, » est une garantie au-dessus de tout éloge. Son livre est une excellente Vie de S. Paul, non pas simplement la meilleure, mais, à vrai dire, la seule bonne que nous ayons à l'heure qu'il est. Six chapitres : le Vase d'élection, l'Apôtre des Gentils, S. Paul en Europe, S. Paul en Asie, le Prisonnier du Christ, le Martyr.

39e ANNÉE (4e SERIE) N° 2 12 JANVIER 1922

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres, tous les Jeudis*

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

**A. ROZIER**
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

## Bulletin d'Écriture Sainte

SOMMAIRE. — L'*Apocalypse* du P. Allo *(suite)* [1]. — § I. L'interprétation de l'Apocalypse.
§ II. La Parousie et l'Apocalypse.
§ III. L'auteur de l'Apocalypse.
§ IV. La date de l'Apocalypse.

### § I. — *L'interprétation de l'Apocalypse*

**A) Le sens général de l'Apocalypse.** — Chose curieuse, l'Apocalypse si difficile à comprendre et, de nos jours encore, énigme indéchiffrable pour un trop grand nombre de nos contemporains, a été dans le passé, de tous les livres de la Sainte Ecriture, le plus fréquemment commenté, si bien qu'il n'est nullement exagéré de dire qu'une vie d'homme ne serait pas suffisante pour lire tous les commentaires qui en ont été publiés ici ou là, à travers les âges. Hâtons-nous d'ajouter, d'ailleurs, pour la consolation de ceux qui poursuivent le rêve chimérique de l'information totale, que les trois quarts de ces commentaires protestants ou même catholiques et même la moitié de l'autre quart ne valent pas la peine d'être lus. Trop souvent leurs auteurs, fermement convaincus de posséder la clef du livre mystérieux, n'ont abouti, en dépit d'un travail acharné et d'efforts qui auraient mérité le succès, qu'à substituer leurs propres idées, leurs propres préoccupations ou encore celles de leur époque aux idées et aux préoccupations de l'auteur inspiré et, l'imagination aidant, ils en sont arrivés à lire dans le texte sacré, décrits jusque dans leurs moindres détails, les événements du passé ou ceux qui se déroulaient sous leurs yeux. Le P. Cornély a stigmatisé, comme il convenait, de tels abus dans lesquels sont maintes fois tombés, souvent sans s'en douter, un trop grand nombre des nôtres, prêtres vénérables mais exégètes improvisés, victimes, sans le savoir, d'une tradition exégétique erronée qui remontait à Nicolas de Lyre (1329) [2].

Sans aucun doute, l'Apocalypse fut relativement claire pour les destinataires auxquels elle s'adressait. Elle pourvoyait à leurs besoins spirituels et répondait à leurs préoccupations du moment. Mais bientôt les circonstances n'étant plus les mêmes, le genre littéraire adopté par l'Auteur inspiré, le mystère dans lequel il s'enveloppait, les symboles et les images dont il se servait devinrent tout autant de raisons qui contribuèrent à faire de ce livre un livre scellé et conséquemment interprété de façon si diverse. Toutefois, même au milieu de cette variété touffue d'interprétations orthodoxes (nous ne nous occuperons naturellement que de celles-là), on peut dégager certains principes qui semblent avoir été toujours communément admis par toutes les écoles d'interprétation.

Ces principes sont les suivants :

1° L'Apocalypse représente les dernières phases de la lutte du bien contre le mal après l'Incarnation. Cette lutte aboutira au triomphe éternel du Christ et de l'Eglise. C'est S. Augustin qui le premier a le mieux dégagé cette idée générale de l'Apocalypse (cf. *Cité de Dieu,* liv. XX). Par là il a orienté l'exégèse catholique dans la voie sûre où s'engagèrent à sa suite beaucoup de nos interprètes latins et médiévaux.

2° L'Apocalypse est un livre d'enseignement spirituel. Il ne faut donc pas y chercher avec Joachim de Flore (fin du XIIe siècle) et son école la description des sept âges de l'Eglise, ni non plus avec Nicolas de Lyre (XIVe siècle) et son école une prophétie complète de l'histoire ecclésiastique depuis S. Jean jusqu'à la fin du monde. Un grand nombre de protestants, Luther en tête, surtout pour s'en servir comme d'une arme contre la Papauté, interprétèrent l'Apocalypse en y recherchant des applications historiques précises à la façon de Nicolas

[1] Voir le *Bulletin* du 17 nov. 1921, p. 644 et suiv.

[2] « Non satis intelligimus quem finem Deus in ænigmatica hac factorum Ecclesiæ prædicatione habuerit aut habere potuerit. Etenim si in V. T. tota Messiæ vita et præcipua regni messianici bona per Prophetas manifestata sunt, statim apparet illis præparatum et incitatum esse populum electum, ut redemptoris sui adventum desideraret advenientemque cognosceret ; ad quid autem hæc, quæ supponitur, tribulationum et persecutionum revelatio, quæ cognosci nequeunt prædictæ, nisi postquam jamdiu præterierunt ? Accedit autem quod ejusmodi revelatio vanam quamdam nocivamque curiositatem provocare et alere videatur. Interrogantibus discipulis, quandonam Filius hominis ad judicium sit venturus, respondit Dominus : « *De die autem illo vel hora nemo scit,* etc. *Videte, vigilate et orate, nescitis enim quando tempus sit.* » Jam difficile nobis persuademus Deum nobis postea Apocalypsin dedisse, ut non tantum sciremus, quot ætates adhuc ante judicis adventum præteritura essent, sed ipsum annum adventus Domini definiremus. Num forte solis Apostolis et primis Christianis erat vigilandum ? Experientia demum docet omnes illos interpretes, qui hucusque systema illud adhibuerunt, ab erroneo profectos esse principio ; immo nisi prorsus incertum principium supponatur, non videtur posse adhiberi. Omnes enim supposuerunt se ultima jam ætate Ecclesiæ degere, ideoque præcedentia sæcula in quinque vel sex ætates, quas jam præterisse putaverunt, arbitrario modo distribuerunt ; (ainsi Joachim de Flore, Nicolas de Lyre, Holzhauser), ita recentes omnes, qui idem systema tenent. Hinc factum est ut procedente tempore semper novæ eorumdem symbolorum explicationes sint excogitatæ. Quonam autem Ecclesiæ stadio degamus, num in primo, an in medio, an in ultimo, prorsus ignoramus... Unum illud certo scimus, Dominum dixisse « *De die illo et hora nemo scit, nisi Pater ; vigilate et orate.* » Reliqua omnia nobis sunt incerta. » (*Introductio,* t. III, p. 728, 729).

de Lyre. Ainsi, pour eux, les deux Bêtes furent tout naturellement le Pape et l'Empereur. Or, en fait d'événements passés, il ne faut pas oublier que l'Apocalypse ne contient d'allusions précises qu'aux luttes de l'Eglise dans ses débuts.

3o L'Apocalypse est un livre essentiellement eschatologique, c'est-à-dire, concernant uniquement les derniers temps. Les plus anciens auteurs ecclésiastiques ont été unanimes à en convenir ; seulement, ils ont généralement pensé que ces derniers temps étaient assez peu éloignés de l'époque dans laquelle ils vivaient, et beaucoup d'entre eux, entendant le *millenium* en un sens matériel et réaliste, sont tombés dans l'erreur millénariste, cause principale des difficultés que l'on fit, surtout dans l'Eglise grecque jusqu'au ve siècle, pour recevoir unanimement l'Apocalypse dans le Canon des Saintes Ecritures.

On peut néanmoins admettre ces principes généraux, reconnaître que l'Apocalypse est un livre spirituel et eschatologique racontant les dernières phases de la lutte du bien contre le mal, sans être pour cela d'accord sur l'interprétation qu'il convient d'en donner. Et, de fait, les systèmes qui ont visé à expliquer l'Apocalypse sont tellement divergents les uns des autres qu'aucun d'eux ne peut avoir la prétention de s'imposer au nom de la Tradition à l'exégète contemporain. Si nous laissons de côté ceux qui ne s'inspirent que de la critique littéraire, de la mythologie ou de l'histoire générale de l'Eglise, nous constatons, maintenant que le P. Allo a parlé, que nous sommes en présence de trois méthodes d'interprétation, toutes les trois parfaitement orthodoxes, mais non certes également fondées au point de vue exégétique et historique. A chacun de choisir celle qui lui semblera la meilleure, en s'inspirant de ce que nous avons déjà écrit ou de ce que nous allons dire.

La première méthode, la plus ancienne, est celle du jésuite Ribeira (1591), adoptée dans la suite par Bellarmin (1621), Cornelius a Lapide (1625), Menochius (1630), et de nos jours par Cornély (1897), Fillion (1904), etc., etc. En dehors des passages qui renferment des allusions précises aux débuts de l'Eglise, ces interprètes rapportent tout le reste du message de Jean aux derniers temps de l'Eglise et du monde. Les principales prophéties de l'Apocalypse ne se seraient donc pas encore réalisées et il y aurait dans le livre une vaste lacune entre le temps des persécutions romaines et l'âge futur et indéterminé de l'Antéchrist.

La seconde méthode, celle du jésuite Alcazar (1614) et, à sa suite, de Bossuet (1689) et de Dom Calmet (1726), suivie de nos jours par le P. d'Alès (1916) et le cardinal Billot (1920) [1], ne rapporte à la fin des temps que quelques-unes des prophéties apocalyptiques. Les autres ont trait aux débuts difficiles de l'Eglise ou annoncent le triomphe du Seigneur sur l'idolâtrie, c'est-à-dire la ruine de Rome et de l'empire persécuteur. Une telle explication a, du moins, l'avantage de répondre beaucoup mieux que la précédente au but immédiat de l'Apocalypse et aux circonstances historiques de sa composition. De quel réconfort, disons même de quelle utilité, aurait été pour les contemporains de S. Jean un livre qui aurait annoncé un triomphe du Christ à une échéance si lointaine qu'elle ne s'est pas encore produite, sans viser ni le milieu dans lequel vivaient ces chrétiens, ni les ennemis avec lesquels ils étaient aux prises dans ce milieu ?

La troisième méthode d'interprétation est celle que nous offre dans son commentaire le P. Allo (p. CCXLVIII-CCL). C'est aussi une interprétation eschatologique, mais elle est fort différente de celle des adeptes de la première méthode. Le P. Allo et eux n'entendent pas de la même façon cette expression « les derniers temps. » Tandis que pour ceux-ci ces « derniers temps » sont réellement les derniers, au sens le plus strict et le plus absolu, ceux qui précéderont immédiatement la fin du monde et la résurrection générale, pour le P. Allo ces expressions « les derniers temps, les derniers jours » désignent, suivant d'ailleurs l'analogie du style prophétique et néotestamentaire, purement et simplement toute l'histoire de l'Eglise, toute cette période de temps qui doit s'écouler depuis la venue du Messie jusqu'à la consommation finale. De cet âge dernier de l'humanité rien ne peut déterminer ou seulement faire prévoir la durée [1]. En dehors de quelques faits très précis et contemporains, l'Apocalypse vise donc toute cette période dans laquelle nous vivons depuis l'Incarnation, elle en fait du point de vue historique une interprétation philosophique qui peut s'appliquer à tous les temps. Bien que les Bêtes et les Cornes, agents perpétuels du Dragon, paraissent y dominer, en réalité elles sont vaincues et liées comme l'a reconnu autrefois S. Augustin et c'est le Christ qui règne *(Millenium)*. S. Jean donne une description du caractère et des phases diverses de la lutte entre le bien et le mal, entre le Christ et Satan déjà très vive à son époque. A cette description, il joint des prophéties précises sur la chute de l'empire païen, la ruine de cette Rome persécutrice, type de tout pouvoir qui, après elle, s'opposera au Christ. Alcazar, Bossuet et ceux de leur école ont bien compris ces prophéties ; ils en ont fait souvent d'excellents commentaires ; mais ils ont eu, Bossuet surtout, le tort d'en rechercher la réalisation littérale et matérielle avec de trop minimes précisions.

Enfin, pour bien saisir la suite des scènes apocalyptiques et voir le rapport étroit qu'il y a entre la seconde partie du livre et la première, il est bon de ne pas dédaigner la méthode de récapitulation à laquelle a voulu s'astreindre S. Jean. On sait en quoi elle consiste. Le Voyant reprend dans la se-

[1] Cf. d'Alès, *Lumen Vitæ. L'espérance de salut au début de l'ère chrétienne*, chap. VII, L'Apocalypse de S. Jean, p. 234-279 (Paris, Beauchesne). Voir *Ami* 1919, p. 783, 784. — Le cardinal Billot ne rapporte même aux derniers temps que les versets 7-15 du chap. XX : *La Parousie*, p. 268. Tout l'article neuvième, p. 263-303, intitulé « Le véritable sujet de l'Apocalyse, » est à lire. On y trouve, en un style très clair, un exposé détaillé de cette seconde méthode d'interprétation et une critique de la première.

[1] Cf. *Ami* 1920 : *La Parousie et la C. B.*, p. 265.

conde partie de l'Apocalypse et à un autre point de vue, par rapport à l'Eglise, les événements qu'il a déjà prophétisés dans sa première partie d'une manière générale et schématique par rapport à l'ensemble du monde. Ce procédé de « récapitulation » a été reconnu, dès l'antiquité, par Victorin, par le donatiste sectaire Tyconius et il a été admis par S. Augustin [1].

**B) L'interprétation des détails.** — Quelle que soit l'école d'interprétation à laquelle on se rallie, il y a certains principes généraux que le P. Allo met en relief et auxquels il faut obstinément s'attacher, si l'on ne veut pas s'exposer à faire fausse route.

En tout premier lieu, on ne doit jamais perdre de vue le genre littéraire de l'Apocalypse, le cadre historique et religieux dans lequel elle a pris naissance, les idées bibliques dont a été nourri celui qui l'a rédigée et, pour l'explication à tout le moins de l'origine matérielle de certains symboles, il est bon de ne pas dédaigner à priori ce que des études récentes peuvent nous révéler sur les religions orientales et sur l'apocalyptique juive.

Il faut, en second lieu, saisir d'un coup d'œil l'ensemble du message et n'examiner chaque détail ou chaque oracle particulier qu'à la lumière et en fonction de cet ensemble. On ne saurait croire combien la méthode analytique de dissection des sources, appliquée à l'Apocalypse, a nui à son interprétation. On a étudié beaucoup trop isolément chacun des morceaux d'origine juive ou chrétienne que l'on avait cru pouvoir reconstituer au nom de la critique littéraire ; on en a fixé la date ; on en a recherché le sens sans prendre garde qu'une vision ou un symbole pris isolément pouvait revêtir les significations les plus diverses, selon la tournure d'esprit ou les préoccupations des divers interprètes. Pour donner du texte de l'Apocalypse une exégèse véridique, il ne faut pas plus examiner chaque symbole indépendamment de la vision dont il fait partie qu'il ne faut étudier une vision indépendamment des autres visions.

En tenant compte du genre littéraire et des habitudes de la littérature hébraïque, il convient, dans l'étude des détails, de ne pas prendre à la lettre les images ordinaires ou symboliques, les descriptions des calamités et des fléaux. Il ne faut pas oublier que le charisme de l'inspiration n'a influé en rien, sinon pour l'empêcher d'errer, sur la façon de concevoir et de décrire de l'auteur inspiré. Dieu lui a fait rédiger le message qu'il a voulu transmettre par son intermédiaire à son Eglise, sans modifier pour cela son génie propre et ses qualités naturelles. En S. Jean, nous avons un Oriental, et nul n'ignore le goût de l'Oriental pour ces descriptions où l'hyperbole tient tant de place sans pour cela tromper personne. Les auteurs bibliques s'en sont servis avant lui et il ne viendra certainement à l'idée d'aucun lecteur de l'A. T. de prendre à la lettre ces fortes images qui décrivent les calamités cosmiques ou des fléaux de tout genre. Pourquoi ferait-on exception quand il s'agit de l'Apocalypse ? N'est-ce pas dire assez qu'il ne convient pas, dans l'interprétation de cet écrit, de serrer de trop près les détails pour y chercher, à l'instar de Nicolas de Lyre, une prophétie distincte nettement caractérisée ? Chaque morceau, chaque oracle doit être envisagé comme un tout ; les multitudes de traits plus ou moins abondants et plus ou moins étranges qui s'y trouvent n'ont d'autre but que de concourir, en tant qu'images littéraires, à la constitution de l'ensemble du morceau ou de l'oracle. Il faudra se souvenir de cette remarque en lisant les descriptions de la demeure de Dieu, de la Jérusalem céleste, ou encore celle des fléaux qui rentrent dans les lieux communs de l'allégorie pour représenter surtout les troubles moraux et sociaux (p. LX). Quant aux nombres, conformément aux lois du genre apocalyptique, il ne faut pas, le plus souvent, les prendre à la lettre ; ils n'ont d'ordinaire qu'une valeur schématique : 7 et 12 insinueront l'idée d'une plénitude normale ; 3 1/2 (moitié de 7) indiquera quelque chose de précaire ou d'écourté ; 10, une quantité qui n'est pas à dédaigner sans être très grande ; 1000, une multitude quasi indéfinie, à moins que le contexte ou l'objet de la narration ne démontrent le contraire ou que le chiffre n'ait une signification spéciale. C'est le cas du verset 18 du chap. XIII : on a là un exemple de l'emploi d'un chiffre pour désigner une personne qu'il était prudent de ne pas nommer ouvertement. On se servait volontiers autrefois de ce procédé non seulement chez les Juifs, mais encore dans tout le monde ancien : les *graffiti* de Pompéï en sont une preuve. Comme chaque lettre qui concourait à écrire un nom avait dans l'alphabet une valeur numérique, on totalisait les chiffres représentés par chaque lettre et on donnait ce chiffre global pour indiquer le nom. Seuls les initiés pouvaient comprendre. Le fameux chiffre 666 de l'Apocalypse (XIII, 18) équivaut, selon la majorité des interprètes, au nom du César Néron écrit en lettres hébraïques.

En ce qui concerne les symboles, avant d'essayer d'en pénétrer le sens, il faut, autant que faire se peut, en déterminer l'origine. On la trouvera le plus habituellement dans l'A. T. ou quelquefois dans le fonds commun de l'apocalyptique juive ; mais, ce point acquis, il restera à déterminer le sens spécifiquement chrétien que S. Jean a voulu y attacher. Ne perdons jamais de vue qu'il n'a été ni un compilateur ni un copiste, mais qu'il a été un auteur tout à fait indépendant et original. Notre tâche, d'ailleurs, sera singulièrement compliquée du fait que la même idée n'est pas toujours exprimée à travers tout le livre par le même symbole et que, parfois, même au cours d'une vision, le symbole change de signification (p. LXII-LXVI) [1].

[1] Pour connaître l'ensemble des commentaires parus sur l'Apocalypse, il faudra lire le chap. XIV (p. CCXVI-CCL) du P. Allo. On y trouvera, groupés par époques et tendances, les principaux commentaires avec un mot d'appréciation sur la valeur de chacun d'eux.

[1] Pour mieux préciser ce que nous voulons dire, se rappeler : *a)* que N.-S., dans l'Apocalypse, est successivement représenté en « Fils d'homme », en agneau immolé et en cavalier. Sa personne unique apparaît donc sous trois formes qui sem-

Cette anomalie, on avait cru l'expliquer autrefois par l'emploi de sources différentes que l'auteur aurait juxtaposées dans son œuvre sans les fondre en un tout harmonieux ; mais si la théorie de la multiplicité des sources peut à la rigueur rendre compte de la variabilité des symboles à travers tout le livre, elle est totalement impuissante à expliquer l'instabilité des symboles au cours d'un seul et même tableau. Mieux vaut donc ne pas sacrifier l'unité littéraire de l'Apocalypse à une hypothèse notoirement insuffisante. La variabilité des symboles et leur instabilité sont dans l'Apocalypse un fait indéniable. S. Jean les traite comme s'il attachait peu d'importance à la figure elle-même et à sa valeur représentative ou esthétique, comme s'il était uniquement préoccupé du sens, ne regardant les images sensibles que comme des mots conventionnels que l'on peut sans scrupule interchanger quand ils sont synonymes. Il en résulte dans son message, par ci, par là, une impression qui est presque celle d'un chaos (p. LIX). Cette impression se dissipera d'ailleurs très vite, car toutes ces visions, bien qu'indépendantes les unes des autres et en dépit de leur terminologie symbolique variable, sont toutes intimement reliées les unes aux autres par les figures maîtresses des principaux personnages que met aux prises la lutte pour le règne de Dieu. Ces principaux personnages sont : l'Agneau, le Dragon, la Femme, les Bêtes et Babylone. « Les tableaux où ces personnages apparaissent sont d'une grandeur et d'une inspiration mystérieuses qui les rend incomparables à tous ceux des Apocryphes. Ils sont répartis inégalement dans le livre ; presque tous se trouvent dans la deuxième partie, la plus détaillée et la plus prophétique, qui commence au chap. XII. Mais la figure qui domine tout est celle de l'Agneau qui semble être toujours présent aux yeux du Prophète, même quand Jean ne parle pas de lui, depuis le moment où il lui est apparu au ciel (chap. V). » (P. LXI).

### § II. — *La Parousie et l'Apocalypse*

Un chapitre de l'introduction du P. Allo, le neuvième, retiendra certainement l'attention des Biblistes. L'auteur y étudie l'une des questions les plus délicates de l'exégèse néo-testamentaire, celle de la Parousie, et à l'occasion de l'Apocalypse il fait l'inventaire de toutes les données relatives à la Parousie contenues dans les épîtres de S. Paul et dans les épîtres catholiques. Ayant déjà eu l'occasion de traiter nous-même à fond cette question dans l'*Ami* (en 1920, p. 257-270), nous jugeons parfaitement inutile de la reprendre ici, en détail, à sa suite. Nous n'avons rien à modifier aux positions que nous avons cru alors devoir adopter ; nous avons même constaté, depuis, que l'hypothèse que nous avions émise à la p. 263, relativement à la façon dont S. Paul, *incertain de l'époque de la Parousie*, aurait pu en parler ou faire allusion à sa mort comme nos prédicateurs parlent des fins dernières ou comme nous en parlons nous-mêmes (cf. II Cor. V, 1-4 ; Philip. I, 22-24), a été reprise par M. Nascimbene dans la *Scuola cattolica* et que le chroniqueur de la *Revue prat. d'Apologétique*, M. Venard, la déclare tout à fait en harmonie avec la décision de la C. B. du 18 juin 1915 (1er déc. 1921, p. 310). Notre unique souci a toujours été d'expliquer, en l'interprétant aussi fidèlement que possible dans sa teneur et selon son esprit, cette décision particulièrement importante, et il nous plaît de voir que d'autres, qui sans doute ne nous ont pas lu, sont arrivés, eux aussi, à ces mêmes conclusions auxquelles nous avions cru devoir nous ranger.

Mais, puisque à la fin de cet article sur la Parousie nous avons donné autrefois l'interprétation eschatologique de l'Apocalypse d'après S. E. le card. Billot (p. 269, 270), il nous semble que ce sera le compléter utilement que d'exposer ici l'interprétation du P. Allo. Evidemment, elles diffèrent assez notablement l'une de l'autre, puisque le premier, à la suite de Bossuet, voit dans la chute de l'empire romain le sujet de l'Apocalypse et ne considère, comme intéressant la fin du monde, que les versets 7-15 du chap. XX, tandis que le second voit dans l'Apocalypse tout entière, sauf dans les trois premiers chapitres [1], un écrit uniquement eschatologique dont le thème embrasse les temps messianiques, l'âge dernier de l'humanité, qui a son point de départ dans l'apparition de Jésus sur la terre et n'aura son terme qu'avec la consommation finale.

Les textes qui font difficulté dans l'Apocalypse au point de vue de la Parousie sont : I, 7 ; II, 5, 25 ; III, 11, 20 ; XII, 12 ; XXII, 6, 10, 17, 20. De leur teneur, il semblerait résulter que le retour du Christ est prochain et que son triomphe ne saurait tarder. Le card. Billot, tout en entendant ces textes au sens littéral, résoud la difficulté en les appliquant à la victoire du Christianisme sur l'empire romain, et non à la Parousie proprement dite qui, à son point de vue, n'occupe dans tout l'ouvrage qu'une place des plus restreintes (XX, 7-15). Fort bien ! Mais comment expliquer que des formules absolument analogues se retrouvent dans les autres livres du N. T., en particulier dans les épîtres pauliniennes où très certainement elles concernent exclusivement la Parousie ? D'ailleurs, dans l'Apocalypse même, « Celui qui vient avec les nuées » (I, 7) ne peut être que le Christ glorieux faisant son apparition à la fin des temps.

blent absolument indépendantes et irréductibles, selon qu'elle est considérée comme révélatrice, rédemptrice ou triomphatrice ; — *b)* que des symboles identiques, en tout ou en partie, servent indifféremment à représenter des réalités diverses mais connexes, bien que chaque réalité ait eu déjà son symbole propre. Ainsi les têtes de la Bête au chap. XIII sont des empereurs et au chap. XVII des collines ; la Bête aux sept têtes représente l'empire païen, mais aussi Néron, si bien que le nom de Néron deviendra celui de la Bête exprimé par le chiffre 666 ; les étoiles représentent au ciel les esprits de Dieu, sur terre les sept églises d'Asie ; l'Eglise et le monde impie sont symbolisés respectivement par deux cités qui elles-mêmes sont représentées par des femmes.

[1] Fabre avait même interprété ces trois premiers chapitres en un sens eschatologique. Cf. *L'ange et le chandelier de l'Eglise d'Ephèse*, dans *R. B.* 1910, p. 161-178 et 344-367.

La solution que donne de cette difficulté le P. Allo s'inspire naturellement de sa conception générale du message apocalyptique. Les expressions qui pourraient faire croire prochaine la Parousie doivent s'entendre en un sens large et indéterminé ; elles marquent, non pas la consommation mais le commencement de l'arrivée du Fils de l'Homme comme juge, l'inauguration de son royaume. Ces « derniers temps » correspondant au dernier âge de l'humanité, c'est tout le règne de Dieu depuis ses débuts jusqu'à sa consommation. Entre l'état actuel du règne de Dieu s'établissant et celui où il sera consommé, il y a « *différence de degré* » et non « *différence de nature* ». Et voilà pourquoi ces deux phases peuvent être confondues dans une même perspective. D'ailleurs, dès lors que la Jérusalem nouvelle est déjà une réalité actuelle dont jouissent les Fidèles, il est d'un intérêt beaucoup plus secondaire de savoir combien de temps durera la phase terrestre du règne de Dieu, et rien n'indique que dans la pensée de S. Jean cette phase doive être courte, car « la nature des événements prophétisés comme s'interposant entre le temps de l'Apocalypse et la fin du monde, bien loin d'obliger à croire la Parousie prochaine, la recule nécessairement dans un lointain indéfini » (p. CV).

En effet : *a)* le temps assigné au règne de l'Antéchrist se prête à un très long ajournement de la Parousie. Ce règne doit durer trois ans et demi, nombre évidemment symbolique et dont on peut apprécier la durée longue, très longue même, en songeant que durant ce temps doivent régner sept empereurs, c'est-à-dire que l'empire romain devra avoir son déroulement normal et qu'après ces sept empereurs viendra un huitième membre. Puis, quand Babylone aura été ruinée par la Bête et ses cornes (chap. XVII), il y aura une série de dix rois sous lesquels il faut peut-être reconnaître des royaumes successifs. Ce n'est que lorsque ces personnages, empereurs ou rois, auront joué leur rôle que Jésus apparaîtra en triomphateur (chap. XIX) ; — *b)* le temps assigné au règne du Christ est de mille ans, il embrasse toute cette phase terrestre du règne de Dieu qui commence avec la glorification de Jésus mort et ressuscité (XX, 1-10). Ce règne de mille ans coexiste avec l'empire des Bêtes et, comme le chiffre rond et symbolique qui indique sa durée est très considérable, c'est encore dire suffisamment que la Parousie doit être reculée à une époque bien lointaine.

L'enseignement de l'Apocalypse sur la Parousie cadre donc tout à fait avec celui des autres écrits du N. T. Dernier venu dans la série, le message de S. Jean visa « à concrétiser les prophéties évangéliques et pauliniennes en déterminant le mode historique du combat perpétuel entre Satan et le Christ, et en annonçant d'une façon suffisamment claire l'issue de la lutte engagée, type de toutes celles qui pourraient la suivre dans le long avenir » (p. CXXV).

Le Voyant de Patmos n'avait plus à s'occuper des Juifs ; Jésusalem avait été détruite en 70 et le péril judaïsant était définitivement écarté. Seulement, les Juifs continuaient de se faire les complices des païens pour persécuter les chrétiens et il n'a pas manqué de le noter. Quant à la conversion des nations, il n'y consacre pas de prophétie particulière ; il savait qu'elle aurait un jour lieu et il la suppose en voie de s'accomplir (v. gr. victoire du premier cavalier, VI, 1-2 ; foule immense du chap. VII ; le millénaire du chap. XX ; ouverture des portes de la Jérusalem céleste, chap. XXI, 24-26). Ce qu'il tient à montrer, pour instruire les Fidèles de son temps et de tous les temps et pour les réconforter, c'est que cette conversion des nations s'accomplira en dépit des obstacles accumulés sans cesse et toujours grossissants.

Ces obstacles viennent, il ne faut pas sur ce point se faire la moindre illusion, de Satan qui, dès le Paradis, a attaqué l'humanité et qui, n'ayant pu dévorer le Christ, veut se dédommager en persécutant ses Frères. Donc c'est à Satan et pas à un autre qu'en définitive les Chrétiens ont affaire.

Pour réussir dans son œuvre, Satan se procure dans l'humanité deux lieutenants visibles, deux Bêtes (chap. XIII) qui sont l'Antéchrist perpétuel. La première Bête, c'est la puissance politique, Rome au moment où écrivait l'auteur ; la seconde Bête est de nature philosophique et religieuse : ce sont les puissances d'égarement et de persuasion qui travaillent dans le domaine intellectuel et religieux. L'Antéchrist de l'Apocalypse, d'après le P. Allo, serait donc un Antéchrist collectif et il n'apparaîtrait nulle part comme un être personnel.

La deuxième Bête, c'est-à-dire les puissances d'égarement et de persuasion, travailleront à faire adorer la Bête politique, à imposer, comme cela est arrivé au IIIe siècle, le culte impérial comme un critérium du loyalisme romain (chap. XIII). En cette vision du chap. XIII, S. Jean s'est montré vraiment prophète ; mais ce n'est pas l'unique prophétie, déjà vérifiée par les faits, que contient son message ; il a vu beaucoup plus loin ; il a vu que Rome devait s'écrouler comme puissance mondiale sous les coups de la Bête et de ses dix cornes, c'est-à-dire sous les coups des rois de la terre ; il a donc vu que la ruine de Rome n'amènerait pas la fin des persécutions ni la ruine des Bêtes. Il savait qu'en dépit du *Millenium* il y aurait toujours des Gog et des Magog et que la seconde Bête ne serait tout à fait vaincue qu'avec la Parousie (XIX, 20). « Seulement, il n'a pas précisé les conditions de ces luttes futures comme il l'a fait pour les persécutions romaines. Celles-ci, étant d'un intérêt bien plus actuel pour les destinataires de l'Apocalypse, lui ont servi de type et de point de départ pour décrire tout l'avenir à larges traits, toute la lutte de la cité de Dieu contre celle du Diable. La vérité de ces prophéties, dont le monde devait voir la réalisation au bout de trois ou quatre siècles, est la garantie de la vérité de ses vues générales sur le sort du monde et de l'Eglise » (p. CXXVIII).

§ III. — *L'auteur de l'Apocalypse*

Jusqu'ici nous avons toujours parlé du livre de l'Apocalypse comme s'il avait été incontestablement écrit par l'apôtre S. Jean. Le moment est maintenant venu de montrer à quelle haute antiquité remonte cette opinion et d'indiquer sur quels fondements solides elle s'appuie.

Une première constatation s'impose. Aussi loin qu'il est possible de remonter dans le cours des siècles, c'est-à-dire dès le second, on trouve dans la littérature chrétienne des traces indiscutables de la connaissance de l'Apocalypse. Il en est ainsi dans le *Pasteur* d'Hermas (140-155) [1], dans Denys de Corinthe (166-175) [2], dans le Canon de Muratori (155-200) [3] et dans Papias (vers 150) [4]. Dans la Lettre des Eglises de Lyon et de Vienne (177-178), l'Apocalypse (xiv, 4 et xxii, 11) est même citée avec le titre de γραφή, terme qui, on le sait, était alors consacré pour désigner les écrits inspirés [5].

Ces faits ne prouvent évidemment pas, par eux-mêmes, que S. Jean était l'auteur de l'Apocalypse ; mais ils montrent la rapide et large diffusion de cet écrit connu déjà à Rome, à Corinthe, en Phrygie et dans les Gaules ; ils attestent, par conséquent, la notoriété considérable dont il jouissait et ils insinuent qu'il dut cette notoriété à l'autorité très grande de celui qui le composa.

Puis, seconde constatation, chaque fois qu'à cette époque reculée on a voulu nommer l'auteur de l'Apocalypse, on a toujours mis en avant le nom de Jean [6]. Ce Jean est l'un des Apôtres, dit S. Justin, dont la conversion eut lieu à Ephèse, sous Hadrien, vers 135, donc *environ 40 ans* après l'époque la plus tardive à laquelle l'Apocalypse ait pu être écrite [7]. Ce Jean est le même que celui qui, à Ephèse, au moyen d'une vertu divine ressuscita un mort, dit Apollonius. Selon S. Irénée, ce Jean, apôtre, a été disciple du Seigneur [8]. Clément d'Alexandrie, si au courant des traditions concernant le séjour de S. Jean à Ephèse, signale l'Apocalypse comme un écrit apostolique [9], et Tertullien en défend vigoureusement l'authenticité contre Marcion [10]. « Apostolus Johannes in Apocalypsi ensem describit ex ore Dei prodeuntem », dit-il encore dans le *De Resurrectione carnis* (chap. xxvii).

Ainsi, il y a dans les témoignages traditionnels, *jusqu'aux premières années du troisième siècle, une unanimité absolue* pour attribuer l'Apocalypse à S. Jean d'Ephèse, l'un des apôtres et des disciples du Seigneur. De cette unanimité, se font encore l'écho à cette époque Origène [1], S. Hippolyte [2], S. Cyprien [3] et les vieilles versions latines qui en contiennent le texte.

Il faut arriver au prêtre romain Caïus (début du IIIe siècle) et à S. Denys, évêque d'Alexandrie de 248-264, pour voir l'authenticité de l'Apocalypse mise en doute. — Caïus l'attribue à Cérinthe contre lequel, au dire d'Eusèbe (*H. E.* iii, 28, 2), S. Jean aurait lutté à Ephèse ; mais, même alors, tout en s'écartant de la tradition reçue jusque-là, il témoigne néanmoins en sa faveur quand il écrit : « Mais Cérinthe, *au moyen de révélations censées écrites par un grand apôtre*, nous présente mensongèrement des récits de merveilles que des anges lui auraient montrées. » Qu'on remarque bien également que Caïus voulant refuser à S. Jean la paternité de l'Apocalypse ne l'attribue ni à Jean Marc, ni à un certain Jean le Presbytre, comme s'il y avait eu erreur dans le passé sur la véritable identité de ce Jean. Pour lui, le seul Jean auquel tous ses prédécesseurs ont attribué l'Apocalypse est bien Jean l'Apôtre, et, voulant lui en refuser la composition, il met en avant le nom de Cérinthe et pas celui d'un autre Jean.

S. Denys d'Alexandrie est le premier qui, vers le milieu du IIIe siècle, *sans faire appel à aucun document ou témoignage historique antérieur* et *parlant en pur critique,* a émis l'hypothèse que le quatrième évangile et l'Apocalypse ne seraient pas du même auteur, et que le Jean rédacteur de l'Apocalypse serait un autre que le Jean fils de Zébédée et disciple bien-aimé. Voici les principaux passages par lesquels il exprime son opinion : « Pour moi, je n'aurai pas l'audace de rejeter ce livre (l'Apocalyse), un grand nombre de frères l'ayant en faveur. Je trouve bien que la pensée dépasse en lui ma force de conception, mais je conjecture qu'il y a en chaque passage un sens caché et très admirable... A la fin de toute la prophétie le Prophète proclame bienheureux ceux qui gardent les paroles de la prophétie de ce livre ainsi *que moi Jean* qui vois et entends ces choses (Apoc. xxii, 7, 8). Que Jean soit donc son nom et que cet écrit soit de Jean, je n'y contredis pas et j'accorde qu'il est d'un homme saint et inspiré de Dieu. Cependant, je ne serais pas facilement de l'avis que celui-ci est l'Apôtre, le fils de Zébédée, le frère de Jacques qui est l'auteur de l'évangile intitulé Evangile de Jean et de l'épître catholique. *Je conjecture,* en effet, *d'après le caractère de l'un et de l'autre, l'aspect des discours et ce qu'on appelle la conduite du livre, que l'auteur n'est pas le même...* Que ce soit donc Jean qui ait écrit cela, il faut le croire sur parole, mais quel est ce Jean ? On ne sait pas... Je sais que les homonymes de l'apôtre Jean sont nombreux... Il y a bien aussi un autre Jean dans les Actes des Apôtres, qui est surnommé Marc... Est-ce lui qui a composé l'Apocalypse ? Il n'y paraît pas, car il n'est pas écrit

[1] Vision iv, 2. — Similitude viii, 2, 3.
[2] Cité par Eusèbe dans *Hist. Eccl.*, xxiii, 12. Dans ce passage, Denys se sert des termes d'Apoc. xxii, 18, 19.
[3] Ligne 57, 58.
[4] D'après André de Césarée dans la Préface de son commentaire : *P. G.* cvi, 217.
[5] Dans Eusèbe, *H. E.* v, 1, 10, 58.
[6] Cf. Méliton, évêque de Sardes, dans Eusèbe, *H. E.* xxvi, 2 ; — Théophile d'Antioche, dans Eusèbe, *H. E.* iv, 24 ; — Apollonius, toujours dans Eusèbe, *H. E.* v, xviii, 14.
[7] *Dialogue avec Tryphon,* lxxxi, 4.
[8] *Adv. Hæreses,* iv, 21, 11 ; v, 26, 1 ; ii, 22, 5.
[9] *Pædagog.,* ii, 10, 12 ; *Stromat.,* iv, 25 ; v, 6 ; vi, 13.
[10] *Adv. Marcion.,* iii, 14, 24 ; iv, 5.

[1] *In Joan.* i, 1, 2, 6, 14 ; v, 3 ; — *In Matth.* xvi, 6.
[2] *De Christo et Antichristo,* edit. Lagarde, p. 17.
[3] Epist. xxvi, 4 ; — *De bono patientiæ,* xxiv.

qu'il eût passé avec eux (c'est-à-dire avec Paul et Barnabé) en Asie... Je pense que l'auteur du livre en question est quelqu'un de ceux qui étaient en Asie : *on dit* en effet qu'à Ephèse il y avait deux tombeaux et que l'un et l'autre étaient de Jean [1]. »

Ainsi donc, Jean l'Apôtre est écarté par l'évêque d'Alexandrie uniquement pour des motifs de critique interne. Sans doute, Denys n'ignore pas que quelques-uns de ceux qui l'ont précédé (il veut faire allusion aux Aloges) ont entièrement rejeté et récusé l'Apocalypse, comme d'ailleurs tous les autres écrits johanniques. Il se garde bien, lui, d'aller aussi loin : un trop grand nombre de ses Frères l'ont en faveur ; il la reçoit donc, mais il l'attribue à un autre Jean. Toutefois pour justifier cette attribution, il ne s'autorise nullement de Caïus ou des Aloges, pas plus qu'il ne s'autorise de quelque témoin des âges antérieurs ; il se contente d'invoquer les différences de pensées, les diversités d'expressions, etc., *pour conjecturer* que l'auteur de l'Apocalypse et du quatrième évangile ne sont pas une seule et même personne. Et, quand il lui faut choisir parmi les homonymes nombreux de Jean, il écarte résolument Jean Marc et il ne songe à un autre Jean d'Ephèse que sur *un « on dit,* » d'après deux tombeaux qui existeraient dans cette localité et qui seraient l'un et l'autre de Jean. Il est difficile, on le reconnaîtra, de rêver pour un écrivain un état-civil plus sommaire. Enfin, S. Denys d'Alexandrie, dans la nécessité où il se croit de choisir parmi les homonymes de Jean, ne songe pas un instant à Jean le Presbytre, il ne le mentionne même pas. Ou plutôt, je me trompe, il connaît un Jean le Presbytre ; mais pour lui, ce Jean le Presbytre n'est pas distinct de l'Apôtre S. Jean. On le voit, en effet, toujours dans le texte cité par Eusèbe *(H. E.* VII, 25, nº 11), opposer les petites épîtres johanniques à l'Apocalypse parce que l'auteur ne s'y nomme pas par son nom mais s'intitule seulement « le Presbytre ».

Il nous faut arriver à Eusèbe de Césarée (265-339 ou 340) pour voir, *pour la première fois,* Jean le Presbytre, — dont l'existence, reconnue par la majorité des critiques et niée par quelques-uns, repose sur un texte de Papias [2], — figurer parmi ceux qui pouvaient revendiquer la paternité de l'Apocalypse si l'on refusait de l'attribuer à Jean l'Apôtre. « Il est indispensable, dit-il, de faire attention à ceci (c'est-à-dire à l'existence de Jean l'Apôtre et de Jean le Presbytre), car si l'on refuse de l'admettre du premier, il serait vraisemblable que ce soit le second qui ait contemplé la révélation attribuée à Jean. » *(H. E.* III, 39, nº 6).

Ainsi, il est bon de le remarquer, *Eusèbe de Césarée ne nie pas formellement l'authenticité de l'Apocalypse.* Dans son canon des Saintes Ecritures, il laisse la possibilité ou de la ranger parmi les Homologoumènes (écrits incontestés) ou, si on le préfère, de la mettre parmi les apocryphes avec les Actes de Paul et l'Apocalypse de Pierre, ouvrages pseudonymes [1]. On avait donc de son temps, au sujet de notre Apocalypse, une attitude nettement tranchée : ou on l'acceptait ou on la rejetait. Eusèbe refuse de prendre parti entre les uns et les autres. Il se contente de lancer une hypothèse : si l'Apocalypse n'est pas de Jean l'Apôtre, ne serait-elle pas de Jean le Presbytre?

Son hypothèse eut, durant quelque temps, un plein succès. Elle parut confirmée par la façon dont se qualifiait, au début de chacune de ses lettres, l'auteur des petites épîtres (II et III Joannis), et bientôt l'on considéra l'Apocalypse et ces petites épîtres comme le bagage littéraire de Jean le Presbytre. On devine aisément avec quelle ardeur embrassèrent cette opinion tous ceux que choquaient certains messages apocalyptiques trop obscurs ou mal compris. Toute difficulté se trouvait aplanie, puisque ce livre, sur lequel s'était appuyée l'hérésie millénariste, n'émanait pas d'un Apôtre, mais seulement d'un obscur presbytre !

Ces controverses, qui ne firent subitement leur apparition qu'avec le IIIe siècle, eurent, tout naturellement, leur influence sur la formation du canon néo-testamentaire dans les différentes Eglises orientales. Cependant S. Jérôme était certainement insuffisamment informé quand il écrivait dans sa Lettre 129 que les églises des Grecs ne recevaient pas l'Apocalypse. Le rejet de l'Apocalypse, en Orient, ne fut pas aussi général. L'Eglise d'Alexandrie, malgré l'influence qu'avait dû y exercer son évêque S. Denys, la tenait pour inspirée et canonique. S. Athanase, S. Cyrille d'Alexandrie, Didyme l'aveugle sont là pour l'attester. L'évêque de Salamine, S. Epiphane (315-413) ; les Cappadociens, S. Basile et S. Grégoire de Nysse, la considéraient aussi *comme une Ecriture.* En dépit de son absence de la version syriaque et du canon de l'Eglise syrienne, S. Ephrem la citait comme une œuvre de Jean le Théologien ou de l'Apôtre. Il n'y avait guère que les canons antiochien et syrien pour lui demeurer obstinément fermés, et certains Pères comme S. Cyrille de Jérusalem et S. Grégoire de Nazianze, pour préférer ne pas la faire figurer

[1] Dans Eusèbe, *H. E.* VII, 25 (trad. Grapin).

[2] Voici ce passage si fameux de Papias : « Quand quelque part je rencontrais ceux qui avaient été dans la compagnie des Presbytres, je cherchais à savoir les propos des Presbytres : ce qu'avait dit André ou Pierre ou Philippe ou Thomas ou Jacques ou Jean ou Matthieu ou quelqu'autre des disciples du Seigneur ; ce que disait Aristion et Jean le Presbytre, disciples du Seigneur. » Eusèbe poursuit : « Il est bon de remarquer que Papias mentionne deux personnages appelés Jean. Il place le premier avec Pierre, Jacques, Matthieu et le reste des Apôtres ; c'est clairement l'évangéliste qu'il indique. Il introduit ensuite une distinction dans son énumération et range le second parmi d'autres qui sont en dehors du nombre des Apôtres ; il le place après Aristion et le désigne positivement sous le nom de presbytre. Ainsi se trouverait confirmée l'assertion de ceux qui affirment qu'il y aurait eu, en Asie, deux hommes de ce nom et qu'il existe aussi à Ephèse deux tombeaux portant encore maintenant le nom de Jean. » *(H. E.* III, 39, nos 4-6, trad. Grapin). On trouvera le résumé des raisons à faire valoir pour ou contre la distinction de Jean l'Apôtre et de Jean le Presbytre, ainsi que l'indication des critiques principaux qui se sont prononcés dans un sens ou dans l'autre, dans Brassac, *Manuel Biblique,* t. III, 15e édit., p. 166-168.

[1] « On ajoutera, si on le juge bon, l'Apocalypse de Jean au sujet de laquelle nous exposerons, en son temps, les diverses opinions. Voilà les livres reçus de tous... On doit ranger entre les apocryphes les Actes de Paul, le livre qu'on nomme le *Pasteur*... et, si l'on veut, ainsi que je l'ai dit plus haut, l'Apocalypse de Jean que les uns, comme je l'ai indiqué, rejettent comme supposée et que les autres maintiennent au nombre des œuvres reconnues. » *(H. E.* III, 25, nº 2, 4).

dans leur liste des vraies Ecritures. A son sujet, ainsi que l'atteste le texte d'Eusèbe, l'Orient se trouvait partagé, mais il n'était pas unanimement hostile. Voilà pourquoi, sous l'influence de l'Eglise latine d'une part et grâce aux Eglises qui lui étaient restées fidèles d'autre part, l'Apocalypse parvint à surmonter les obstacles que, *pour des raisons doctrinales*, elle avait tardivement rencontrés, et bientôt tout l'Orient se rangea à l'avis de l'Eglise universelle, qui était celui de la plus ancienne et de la plus authentique tradition.

C'était aussi, il faut bien le reconnaître, celui qui cadrait le mieux avec l'impression qui se dégageait de la lecture du message. L'auteur qui l'avait écrit devait jouir dans toute l'Asie d'une notoriété considérable et d'une autorité incontestée. Il lui suffisait, pour être connu sans aucun danger de confusion, de se désigner par le nom de Jean, sans avoir besoin d'adjoindre à ce nom propre aucun qualificatif de fonction, tel que celui d'apôtre ou de presbytre, pour donner plus de crédit à sa parole et justifier sa prétention de parler aux Eglises avec une telle indépendance et parfois avec une telle sévérité. Il savait qu'il serait écouté sans être discuté, que son livre serait lu et qu'il lui suffisait d'en donner l'ordre (I, 31), qu'il était tellement au-dessus de ceux auxquels il s'adressait par le ministère qui lui avait été confié, qu'il pouvait menacer des pires châtiments celui qui aurait l'audace de vouloir reviser, épurer ou compléter son écrit (XXII, 18, 19). Enfin il parle à toutes ces Eglises comme s'il avait autorité sur elles toutes et sur chacune en particulier, tout comme faisait S. Paul quelque trente ans auparavant, sans avoir la charge d'aucune Eglise déterminée.

Cette façon de parler et d'agir ne peut être que le fait d'un personnage connu des Fidèles et des autorités ecclésiastiques locales, habituées de longue date à le révérer et à considérer ses ordres ou ses conseils comme s'ils émanaient du Christ lui-même.

Or, après la disparition de S. Pierre et de S. Paul et dans le dernier tiers du Ier siècle, on ne trouve que S. Jean d'Ephèse qui ait pu jouer historiquement dans l'Asie un tel rôle, qui ait pu jouir d'une telle notoriété, être entouré d'une telle vénération et parler avec une telle autorité. Par ailleurs, la lecture de son message, l'étude de son vocabulaire, de son style, de sa grammaire, des images littéraires qu'il emploie, nous montre en lui un Juif pénétré de l'A. T. et au courant des traditions et des symboles apocalyptiques qui avaient cours parmi ses coreligionnaires. Seulement, ce Juif a quitté la Palestine depuis de nombreuses années. Les nécessités de son apostolat l'ont amené dans le monde grec ; il s'est intéressé à l'histoire locale, aux gloires terrestres des villes où étaient établies ses principales Eglises, et, à l'occasion, il ne dédaigne pas de mettre en parallèle les prétentions orgueilleuses et matérielles de ces opulentes cités et leur indigence surnaturelle. Enfin, à travers toute l'Apocalypse et en dépit de l'âge déjà avancé de celui qui l'a rédigée, on retrouve partout cette âme ardente, ce tempérament bouillant qui fit donner au disciple que Jésus aimait le titre de « Fils du tonnerre. » Le texte même du message apocalyptique ne fait donc que confirmer, relativement à l'authenticité de cet écrit, le verdict de la plus ancienne tradition ecclésiastique.

A ce verdict, refusent de se rallier, de nos jours, la plupart des critiques indépendants. Beaucoup d'entre eux, à la suite d'Harnack, attribuent bien l'Apocalypse et le quatrième évangile à un seul et même auteur, mais cet auteur serait, selon eux, ce Jean le Presbytre, si opportunément mis en avant par Eusèbe au IVe siècle. On concéderait seulement qu'il a pu subir l'influence de la personne et de la doctrine de Jean l'Apôtre.

C'est déjà quelque chose de voir aujourd'hui beaucoup de nos adversaires professer, suivant les paroles mêmes d'Harnack, l'*hérésie critique qui rapporte l'Apocalypse et l'Evangile à un seul auteur* [1]. Il n'en a pas toujours été ainsi, et il fut un temps où il était considéré comme une vérité acquise et qui n'avait pas même besoin d'être démontrée, tant elle semblait évidente, que l'Apocalypse et le quatrième évangile ne pouvaient pas être du même auteur. Il nous faut donc maintenant essayer, *en partant de l'authenticité johannique bien établie du quatrième Evangile,* d'amener nos contradicteurs à conclure avec nous, de l'examen interne comparé de l'Evangile et de l'Apocalypse, que les deux écrits sont bien l'œuvre de Jean, le fils de Zébédée. Si notre argumentation est convaincante, elle aura un double effet : elle portera à la fois contre ceux qui font de ces deux livres l'œuvre de Jean le Presbytre, et contre ceux qui, comme Holtzmann, Julicher et chez nous Jean Réville, supposent pour leur rédaction deux auteurs différents.

Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, il est plus facile d'établir, au nom de la tradition, l'authenticité johannique du 4e Evangile et de l'Apocalypse que de prouver, au nom de la critique interne, que ces deux écrits sont bien du même auteur. Certaines des observations de S. Denys d'Alexandrie, bien que vieilles de dix-sept siècles, n'ont encore rien perdu de leur actualité [2]. Le grec du 4e Evangile, tout en sentant ici ou là l'araméen, est d'une correction assez parfaite ; celui de l'Apo-

[1] Cf. *Die Altchristliche Litteratur Chronologie,* I, p. 675, note I (1897).

[2] « Les pensées et les expressions ainsi que leur arrangement feront aussi à bon droit penser que celui-ci n'est pas le même que celui-là (il s'agit des deux Jean). Il y a, en effet, concordance entre l'évangile et l'épître... Il (l'auteur de l'évangile et de l'épître) se sert des mêmes pensées principales et des mêmes termes pour toute son exposition. Nous en citerons brièvement quelque chose ; d'autre part celui qui y regardera avec soin trouvera souvent dans l'un et dans l'autre écrit la vie, la lumière qui met en fuite les ténèbres, constamment, la vérité, la grâce, la joie, la chair et le sang du Sauveur, le jugement, le pardon des fautes, l'amour de Dieu pour nous, le précepte de l'amour envers chacun de nous, l'obligation de garder tous les commandements, etc... Et, pour tout dire d'un mot, à ceux qui notent d'un bout à l'autre les caractères de l'évangile et de l'épître, il est facile de voir clairement qu'ils ont une seule et même couleur. L'Apocalypse est tout à fait différente de ceux-là et leur est étrangère ; elle ne se rattache à aucun d'eux et ne s'en rapproche pas ; c'est à peine, pour ainsi dire, s'il y a entre eux une syllabe de commune. » (Eusèbe, *H. E.* VII, 30, nos 17-22, trad. Grapin).

calypse, au contraire, fourmille de fautes ; c'est un grec barbare qui place l'Apocalypse, à ce point de vue, très au-dessous des autres livres du N. T. Si l'Apocalypse avait été rédigée à l'époque de Néron, on pourrait dire que, dans les trente années qui suivirent, S. Jean perfectionna son style au contact de la Grèce ; mais cette hypothèse ne semble pas sérieuse. On reste donc avec une Apocalypse rédigée environ dix ans avant le 4e Evangile, et l'espace de temps est vraiment trop restreint pour permettre de supposer que, durant cet intervalle, S. Jean a pu améliorer d'une façon notable sa connaissance de la langue grecque.

Et pourtant, les témoignages traditionnels sont là indiscutables pour attester que l'Apocalypse et le 4e Evangile sont bien de Jean, le Fils de Zébédée. Dans une étude très fouillée, mais, comme il le fallait, d'un caractère technique, le P. Allo a comparé l'Apocalypse et le 4e Evangile au point de vue de la langue (vocabulaire et grammaire), au point de vue de la doctrine, de l'esprit des deux livres, du style et des procédés de composition (p. CLXXXII-CCI). De sa comparaison il résulte qu'on s'est peut-être trop attaché jusqu'ici à faire ressortir exclusivement les différences qu'il y avait entre l'Apocalypse et le 4e Evangile, sans relever suffisamment les ressemblances qui n'auraient jamais dû être négligées totalement. On a eu le tort aussi, pour apprécier sainement les différences et les ressemblances et les ramener à leur juste proportion, de ne pas tenir compte, comme il l'aurait fallu, et de la diversité des sujets traités et de la variété des genres littéraires adoptés dans les deux ouvrages. Si l'on avait mis en parallèle les ressemblances et les différences, on aurait vu que le vocabulaire et la grammaire ne pouvaient pas, *à eux seuls,* trancher la difficulté et décider pour ou contre l'unité d'auteur. Si l'on avait remarqué que l'Evangile avait pour thème le Christ dans sa vie publique, et l'Apocalypse le Christ glorifié, on n'aurait pas écrit, comme Jean Réville, que la christologie du 4e Evangile et de l'Apocalypse relevaient d'esprits tout à fait différents. Si l'on ne s'était pas laissé arrêter par des questions de mots et des tournures de phrases, et si l'on était allé plus au fond du sujet, on aurait vu quel rapport étroit il y a, — pour la systématisation doctrinale : le Christ vie, flambeau ou lumière, pasteur, Agneau, Verbe, juge dès le siècle présent ; pour la spiritualisation de l'eschatologie ; pour l'Antéchrist collectif, impersonnel et déjà présent, — entre l'Apocalypse d'une part et les autres écrits johanniques d'autre part, et combien les deux ouvrages, en dépit de la différence des sujets et des genres littéraires, trahissent au fond une même mentalité, témoignent d'une même imagination aimant la symbolique des nombres : sept miracles sont choisis pour l'Evangile, les termes caractéristiques sont répétés trois fois : Bon Pasteur (x), Vigne (xv), Porte (x), lumière du monde (VIII, 12 ; IX, 5 ; XII, 46), — affectionnant les mêmes images et les mêmes métaphores : l'Agneau, le Verbe, l'Eau de la vie, la Femme-Eglise et la dame Electa (II Jo., 1), le Pasteur, — et ne dédaignant pas à l'occasion de les varier ou de les faire alterner, comme en ce chap. x de S. Jean, où Jésus est le berger qui entre par la porte, puis devient la porte par laquelle vont et viennent les brebis (x, 7), pour redevenir finalement le Bon Pasteur (x, 11, 14).

Des observations multiples auxquelles a donné lieu sa minutieuse comparaison le P. Allo conclut et, après l'avoir résumé, nous ne pouvons faire mieux que de le citer : « L'auteur de l'Apocalypse est bien le même que celui de l'évangile et des épîtres, c'est-à-dire, l'Apôtre Jean, fils de Zébédée.

« La tradition est moralement unanime à l'affirmer. La critique interne la confirme. Car la philologie, en dépit d'un certain nombre de particularités divergentes dans la grammaire et le vocabulaire surtout, établit l'existence d'une *langue johannique* commune; la comparaison des doctrines (Logos, points de vue synthétiques, transcendance de l'eschatologie) révèle au moins une *école de pensée johannique.* La critique proprement littéraire nous mène plus loin ; elle nous fait découvrir *une imagination johannique spontanée* et *un art johannique réfléchi,* tellement uns, tellement personnels, qu'elle achève de rendre tout à fait invraisemblable l'attribution des divers écrits johanniques à deux homonymes. A l'œuvre on connaît l'ouvrier ; cet ouvrier est unique, c'est celui que la tradition a désigné toujours, quand des préjugés doctrinaux ne la faisaient pas dévier de sa ligne antique » (p. CCII).

Et alors, pour expliquer la différence qu'il y a, au point de vue de la langue, entre le 4e Evangile et l'Apocalypse, deux hypothèses se présentent à nous : ou bien l'Apocalypse a été rédigée, par S. Jean, à Patmos, dans les rares loisirs que lui laissaient les travaux auxquels il était astreint et elle a été aussitôt répandue, un peu sous forme de brouillon, sans que son auteur ait eu la possibilité de revoir son manuscrit pour le corriger ; — ou bien S. Jean a recouru pour la rédaction de son Evangile à un secrétaire qui a exprimé en grec sa pensée en lui donnant une forme plus correcte que celle qu'il aurait pu lui donner lui-même. — La première hypothèse ne nous sourit que médiocrement. Il n'est pas sûr du tout que S. Jean ait rédigé immédiatement ses visions et, pas davantage, qu'à Patmos il ait été condamné à des travaux de forçat. Mais ce qui surtout nous détermine à ne pas nous rallier à cette hypothèse, c'est que cette rédaction hâtive et, disons le mot, un peu à la dérobée, de l'Apocalypse se concilie malaisément avec ces procédés rédactionnels si réguliers et si savants que le P. Allo a si parfaitement mis en lumière dans son Introduction. La seconde hypothèse, celle d'un secrétaire pour la rédaction de l'Evangile, nous plairait beaucoup mieux. Elle était tout à fait dans les habitudes de l'époque : S. Pierre, S. Paul se sont servis de secrétaires ; et elle a l'avantage, sans nuire à l'authenticité du 4e Evangile, de rendre compte tout à la fois des différences de vocabu-

laire, des fautes de style et de grammaire, et d'expliquer les ressemblances de pensées, de symboles et d'images et de doctrine.

## § IV. — *La date de l'Apocalypse*

Sous quel empereur romain S. Jean a-t-il eu ses visions et à quelle époque a-t-il rédigé son Apocalypse?

Si l'on n'avait pas un texte de Tertullien qui, *le premier,* mentionne le supplice de S. Jean dans une chaudière d'huile bouillante suivi de son exil dans une île, en mettant ces faits, sans doute parce qu'ils se sont passés à Rome, en relation avec les martyres de S. Pierre et de S. Paul, mais *sans dire sous quel empereur* [1], il est vraisemblable que la tradition postérieure n'aurait jamais pensé à faire de S. Jean une victime de Néron. Mais l'idée était insinuée; les Actes de Jean (IIe siècle) [2], la version syriaque de l'Apocalypse éditée par de Dieu [3] et certains manuscrits de S. Jérôme [4] la recueillirent et ils placèrent sous Néron l'exil à Patmos et les visions de S. Jean.

A côté de cette tradition secondaire et *en quelque sorte hypothétique,* nous en avons une autre beaucoup plus ferme qui place l'exil de S. Jean, à Patmos, vers la fin du règne de Domitien. Elle remonte à S. Irénée [5]. Elle a été adoptée et enrichie par Eusèbe qui date le bannissement à Patmos et la rédaction de l'Apocalypse de la 14e année de Domitien, en 94 ou 95, et le départ de S. Jean du lieu de son exil pour Ephèse, de l'abolition des actes de Domitien par son successeur Nerva [6]. Enfin S. Jérôme a transcrit toutes ces données [7] et les écrivains ecclésiastiques postérieurs n'ont fait que reproduire ce qu'avaient dit Eusèbe et S. Jérôme.

Or cette époque de Domitien si nettement indiquée par S. Irénée est l'époque qui convient le mieux à la situation historique que nous révèle l'Apocalypse.

Les sept lettres indiquent que le péril judaïsant était alors tout à fait oublié, qu'il y avait déjà eu, à Pergame, de la part des païens, des persécutions sanglantes, qu'ailleurs les victimes avaient dû être nombreuses puisque Rome était ivre du sang des martyrs (XVII, 6). Certaines églises, Laodicée, Sardes, s'étaient relâchées de leur ferveur première; à Smyrne, on redoutait des accusations juridiques (II, 10) et l'on prévoyait qu'une grande épreuve allait s'abattre sur tout l'Univers (III, 10). Cette épreuve, ce serait l'ordre d'adorer la Bête, c'est-à-dire la généralisation du culte impérial. Il y avait donc déjà eu, en Asie et ailleurs, des persécutions sanglantes. Ces persécutions s'étaient adoucies et les Eglises n'y pensant plus s'étaient relâchées. Il fallait les prévenir que la Bête allait remonter de l'Abîme (XVII, 8, 11) et avoir sa Parousie. Par ailleurs, les Actes des Apôtres, les épîtres pastorales ne font pas la moindre allusion au ministère de S. Jean en Asie. C'est donc que ce ministère a succédé à celui de S. Paul et n'a jamais coexisté avec le sien. S'il en est ainsi, il n'a pas pu débuter avant 67 et par conséquent, avant cette date, S. Jean ne pouvait pas envoyer des lettres à des églises qu'il ne connaissait pas. En outre, dans son symbolisme, S. Jean semble s'être servi de la croyance populaire au retour de Néron (XIII et XVII). Enfin, bien qu'il soit très au courant de l'état matériel et moral des cités d'Asie et qu'il connaisse parfaitement leur histoire, il ne fait aucune allusion au terrible tremblement de terre qui, en l'an 60, détruisit Laodicée.

[1] « Ista quam felix Ecclesia (scilicet romana)... ubi Petrus passioni dominicæ adæquatur, ubi Paulus Johannis exitu coronatur, ubi Apostolus Johannes, posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur! » *(De Præscrip. Hæretic.,* XXXVI).

[2] Chap. CXVIII.

[3] « Révélation qui a été faite à Jean l'évangéliste par Dieu dans l'île de Patmos dans laquelle il fut jeté par Néron César. »

[4] « Refert autem Tertullianus quod Romæ (ailleurs *a Nerone)* missus in ferventis olei dolium purior et vegetior exiverit quam intraverit. » (I Lib. *adv. Jovinian.,* cap. XXVI. Cf. aussi *in Matth.* XX, 23).

[5] A propos du chiffre de la Bête et du nom de l'Antéchrist, S. Irénée écrit : « S'il eût fallu ouvertement de notre temps proclamer son nom (le nom de l'Antéchrist), il eût été dit par celui-là même qui a vu l'Apocalypse, car il n'y a pas si longtemps qu'elle a été vue, mais presque en notre génération, vers la fin du règne de Domitien. » *(Adv. Hæres.,* V, 30).

[6] *H. E.* III, 20, no 9; *Demonstrat. Evangelic.,* III, 5. Dans sa Chronique, Eusèbe place le bannissement à Patmos et la composition de l'Apocalypse dans la quatorzième année de Domitien (94 ou 95).

[7] *De Viris Illust.,* IX; — I Lib. *adv. Jovinian.,* XXVI. On peut voir aussi Sulpice Sévère, *Chroniq.,* II, 31.

Tous ces indices nous reportent vers l'époque de Domitien. Sans doute, il y eut bien, sous Néron, une persécution sanglante, mais on ne sait pas, avec certitude, si elle s'étendit en dehors de la capitale de l'empire. On le conjecture soit d'après une allusion de I Petr. IV, 17, soit d'après l'influence que l'exemple de Rome pouvait exercer sur certains Proconsuls toujours portés pour plaire au Maître à devancer ses ordres [1]. A cette persécution de Néron ferait allusion ce qui est dit au sujet de Pergame, de Rome et de la Bête qui, *de nouveau,* va remonter de l'abîme.

Au contraire, on sait qu'avec Domitien la persécution reprit violente après une période de relative tranquillité. Clément de Rome parle, en 96, des malheurs qui se sont abattus à l'improviste sur l'Eglise. Dion Cassius raconte la mort, sous Domitien, de Flavius Clemens et d'Acilius Glabrio accusés d'athéisme, de vivre à la juive, de pratiquer une superstition nouvelle *(Xiphilin* LXVII, 14). Le même rapporte (LXVII, 1) que Nerva fit cesser les poursuites contre ceux qui étaient accusés d'impiété, rappela les bannis et défendit aux esclaves et aux affranchis d'accuser personne d'impiété et de vie à la juive. Eusèbe signale que la 15e année de Domitien (94, 95), de nombreux chrétiens souffrirent pour leur foi. C'est alors que S. Jean fut exilé à Patmos pour ne quitter cette île qu'à l'avènement de Nerva. C'est alors que, voyant Domitien faire effort pour se faire reconnaître et adorer comme Dieu de son vivant et déjà se faisant appeler « *Dominus et Deus noster,* » il entrevit, dans une vision prophétique, la mise hors la loi des Fidèles qui refuseraient d'adorer la Bête (XIII).

[1] C'est du moins l'avis de Paul Allard dans *Le Christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose,* p. 18 et ss. C'est aussi celui de Mgr Batiffol.

A cette époque, depuis une dizaine d'années, l'idée d'un retour de Néron avait pris corps dans l'imagination populaire, et la catastrophe qui avait anéanti Laodicée en 60 était d'une date suffisamment reculée pour que S. Jean pût se dispenser d'y faire allusion.

C'est donc sous l'empereur Domitien, et vers la fin de son règne, qu'aurait eu lieu l'exil de S. Jean à Patmos, et c'est à la fin de ce règne de Domitien (81-96), ou sous son successeur immédiat Nerva (96-98), qu'il conviendrait, selon nous, de fixer la date de la rédaction de l'Apocalypse [1].

## QUESTIONS
### de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Quelle est au juste, selon le *Codex,* la position par rapport à la direction ascétique, du Maître des novices (c. 565) et du *Magister spiritus* (c. 588) ?

Il semble que le devoir du Maître des novices (c. 565) implique qu'il est le directeur ascétique officiel, avec droit de demander un compte de conscience sur les matières ascétiques, et qu'il n'est donc pas tenu par le can. 530, même s'il est Supérieur de la maison.

Les novices sont-ils obligés, par le fait de leur entrée au noviciat, de manifester leur conscience au Père Maître ?

Le devoir du *Magister spiritus* est de continuer la formation religieuse des sujets (c. 588). Sa position par rapport à la direction ascétique est-elle la même que celle du Maître des novices ?

R. — Compte de conscience *(conscientiæ manifestatio)* peut s'entendre en deux sens assez différents, qui précisément correspondent à la distinction que nous avons déjà proposée entre « casuistique » et « ascétique » au point de vue de la direction. *(Ami* du 4 août 1921, p. 422). Appelons, si vous le voulez, compte de conscience casuistique, celui qui consiste à révéler l'état intérieur de la conscience au point de vue « moral » de ses fautes, de ses vices, de ses tares enfin plus ou moins honteuses, et toujours désagréables à manifester au dehors. L'autre compte de conscience — compte ascétique — n'aura plus alors pour objet que la révélation à autrui des états intérieurs de conscience quant à la pratique de la vertu, des progrès qu'on y fait, des difficultés qu'on y éprouve.

C'est le premier compte de conscience que l'Eglise entend voir réservé au *seul confesseur,* et c'est dans ce sens-là surtout qu'il faut entendre son perpétuel souci de sauvegarder toujours, pour tous et partout, le plus possible, la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté 1° de n'avouer ses maladies morales qu'au seul médecin qualifié pour les connaître et les traiter *sub sigillo sacramentali,* au confesseur, et 2° de n'en faire confidence qu'au médecin, qu'au confesseur de son choix.

Le compte de conscience que nous appelons « ascétique » ne présente pas de caractéristiques « pénibles » qui obligent d'en restreindre et d'en protéger aussi étroitement les manifestations. Aussi, sur ce terrain-là, les Supérieurs sont-ils plus libres d'interroger et les inférieurs plus à l'aise pour répondre. Une grande circonspection, néanmoins, s'impose aux supérieurs, à cause du voisinage et de la compénétration facile des deux ordres, moral et ascétique, d'où le danger de passer de l'un à l'autre en violant formellement les prescriptions de l'Eglise.

Pour être tout à fait clair, et donner pleine réponse à la question posée, nous dirons qu'à ces deux comptes de conscience il y aurait lieu d'en ajouter un troisième, que nous appellerions compte de conscience *religieux,* à l'usage des religieux et religieuses seulement. C'est une branche ou sous-division du compte ascétique, qui a pour objet limité le domaine proprement dit religieux, autrement dit, tout ce qui regarde la connaissance et la conduite de la vie religieuse en général, tout ce qui se rapporte à la pratique des vœux, à l'observance des Constitutions et des Règles, etc. C'est tout le noviciat, et la besogne propre du Maître des novices.

Le premier de ces trois comptes de conscience est interdit au Maître des novices ; le troisième est permis ; le second peut être permis ou défendu *juxta casus :* permis sur le pur terrain de la pratique positive de la vertu, défendu sur le terrain de la « pratique » du péché *in subjecto.*

Un Maître des novices devra donc 1° s'abstenir rigoureusement de toute question, de tout geste propre à solliciter, même indirectement, de la part du novice la manifestation des maladies morales de sa conscience ; c'est besogne réservée au confesseur (can. 891) ; 2° dans le tête-à-tête individuel, il ne devra toucher qu'avec beaucoup de discrétion le chapitre des états de conscience au point de vue de la pratique générale ascétique de la vertu ; c'est plutôt encore l'affaire du confesseur ; 3° comme *professeur de vie religieuse,* il a toute liberté d'enseignement et de contrôle ordinaire quant à l'effet de ses leçons sur ses élèves ; il peut donc leur faire subir interrogatoires, examens et exercices convenables, ainsi que l'on fait en toute école professionnelle d'apprentissage.

Sous réserve de la différence des situations, le *Magister spiritus,* en tant que distinct du confesseur, continue à peu près la fonction de Maître des novices, ainsi que le donne assez à entendre le can. 588 : « *Toto studiorum curriculo religiosi committantur speciali curæ Præfecti seu Magistri spiritus qui eorum animos ad vitam religiosam informet opportunis monitis, instructionibus atque exhortationibus.* »

[1] A son Introduction considérable le P. Allo a joint un commentaire détaillé dont l'étendue (334 pages) permettra de soupçonner toute la richesse. Les notes se répartissent en trois séries. Les premières (A) contiennent les observations de critique textuelle et de philologie ; les secondes (B) indiquent les parallèles de vocabulaire ou de sens avec les autres parties de l'Apocalypse ou avec les divers livres de l'A. et du N. T. ; les troisièmes (C) constituent le commentaire exégétique proprement dit. C'est là une innovation intéressante et il serait tout à fait à souhaiter que les autres auteurs qui, dans l'avenir, auront à composer des ouvrages pour cette collection veuillent bien s'en inspirer. Enfin, 39 dissertations particulières, plus ou moins étendues, étudient les problèmes que soulève à chaque instant l'examen approfondi du texte de l'Apocalypse.

Tout cela, bien entendu, sous réserve de la liberté laissée par l'Eglise à l'inférieur (aux religieux *in casu)* d'ouvrir spontanément sa conscience, quand et comme il l'entend, à son Supérieur ou à son Maître des novices.

---

Q. — Au sujet de l'attitude des Apôtres à la suite de la marche de Jésus sur le lac de Génésareth, les récits de S. Marc et de S. Matthieu sont-ils inconciliables ?

R. — Mettons en parallèle les deux récits :

| S. Marc (vi, 51-52) | S. Matthieu (xiv, 32, 33) |
|---|---|
| « Il (Jésus) monta ensuite auprès d'eux dans la barque et le vent cessa et leur étonnement était au comble, car ils n'avaient pas compris le miracle des pains parce que leur cœur était aveuglé. » | « Et lorsqu'ils furent montés dans la barque, le vent s'apaisa. Alors ceux qui étaient dans la barque, s'approchant de Lui, l'adorèrent en disant : « Vous êtes vraiment le Fils de Dieu. » |

L'examen des deux récits révèle au premier coup d'œil une contradiction frappante, au sujet de l'attitude des Apôtres, entre la narration de S. Marc et celle de S. Matthieu. En S. Marc, on voit les Apôtres au comble de l'étonnement ; ils n'ont rien compris aux miracles qui viennent de s'accomplir sous leurs yeux, celui de la multiplication des pains et de la marche sur le lac. En S. Matthieu, au contraire, ils se prosternent devant Jésus, monté dans la barque, et ils confessent sa divinité.

Et pourtant, il s'agit bien très certainement *du même fait :* les Apôtres sont sur le lac dans la même circonstance (Mc. vi, 45 et Mt. xiv, 22), à la même heure (Mc. vi, 48 et Mt. xiv, 25) et ils aboutissent au même point (Mc. vi, 53 et Mt. xiv, 34). Aucune solution de continuité entre les versets 32 et 33 de S. Matthieu ne permet de supposer que cette confession de la divinité de Jésus a pu être faite par eux en une autre circonstance. Comment donc résoudre la difficulté ?

Dire que l'Evangéliste n'a saisi que plus tard toute la signification de la scène dont il avait été le témoin, pour y reconnaître alors seulement une preuve de la divinité de Jésus dont il aurait mis l'aveu sur les lèvres des Apôtres, c'est là une solution tout à fait arbitraire au point de vue critique et absolument inadmissible au point de vue théologique. Que les Apôtres n'aient pas saisi parfois, sur le moment même, toute la portée des paroles de Jésus ou tout le sens des scènes dont ils avaient été les témoins, nous en avons maintes fois la preuve dans nos Evangiles (cf. Mt. xvi, 6-12, 23 ; Mc. viii, 15-21 ; ix, 9, 31 ; Lc. xxiv, 7, 8 ; Jo. iii, 22 ; xiii, 28). Mais alors les Ecrivains sacrés ont signalé l'incompréhension purement et simplement, sans altérer en quoi que ce soit ni le fait ni la parole rapportés, tandis qu'en l'espèce S. Matthieu aurait interprété le fait pour mettre sur les lèvres des Apôtres une parole qu'en réalité ils n'auraient pas prononcée. Plutôt que d'accepter une telle explication si périlleuse pour la véracité évangélique, mieux vaudrait mille fois attendre ou du temps ou de la réflexion la solution de la difficulté soulevée.

Il semble néanmoins que l'on pourrait peut-être proposer, pour résoudre cette difficulté, la solution suivante :

Nous avons dans S. Marc et dans S. Matthieu deux traditions différentes et substantiellement identiques de la marche de Jésus sur le lac. Celle de S. Matthieu raconte en outre la marche de S. Pierre sur les eaux (Mt. xiv, 28-31) ; elle est plus complète que celle de S. Marc qui laisse totalement de côté ce dernier incident. Mais l'une et l'autre notent la stupéfaction des Apôtres et leur effroi en voyant Jésus passer à côté d'eux. Ils le considèrent comme un fantôme (Mc. vi, 49, et Mt. xiv, 26). Dès lors, ne pourrait-on pas dire que S. Marc insiste uniquement dans son récit sur la stupéfaction des Apôtres qui n'aurait pas dû se produire s'ils avaient compris quelque chose au miracle de la multiplication des pains, tandis que S. Matthieu, plus complet sur ce point comme il l'a déjà été relativement à S. Pierre, *raconte, en outre, ce que firent les Apôtres, après que leur premier instant de stupeur passé, ils furent revenus à eux-mêmes?* Ils reconnurent alors Jésus, se précipitèrent à ses pieds et l'adorèrent. Dans l'Ancien Testament, la marche sur la mer comme sur un plancher, était un attribut exclusif de Dieu ou de la Sagesse (Job, ix, 8 ; xxxviii, 16; Eccli. xxiv, 5). Devant eux, Jésus venait de marcher sur le lac de Génésareth. Ils confessèrent donc qu'il était vraiment le Fils de Dieu ! Et en notant cette confession, S. Matthieu a complété le récit de S. Marc et ne l'a nullement contredit.

---

Q. — Quelle est la ligne de conduite à suivre, lorsqu'avant de commencer les cérémonies du baptême, on nous répond que l'enfant a été ondoyé ?

Il semble que pour un sacrement d'une telle importance on devrait pouvoir presque toujours réitérer le baptême sous condition. Il est des personnes, en effet, qui ont leur manière à elles d'ondoyer : les unes se contenteront de jeter un peu d'eau bénite sur le sujet ; les autres diront : « Au nom du Père, du Fils, du St-Esprit, » oubliant les deux fois la conjonction *et*, ce qui suffit à rendre le baptême douteux.

De quelle façon doit se faire l'enquête ? Si les témoins de l'ondoiement ne sont pas là, devra-t-on renvoyer, en attendant, l'enfant et toute la troupe qui l'accompagne ?

R. — Il est un peu tard pour enquêter quand l'enfant est présenté à l'église pour le baptême. Si vous avez des doutes sérieux sur la validité de l'ondoiement, rebaptisez sous condition, malgré les affirmations des gens qui sont là. Si l'un d'entre eux a été témoin de l'ondoiement, interrogez-le pour savoir comment on a procédé, et s'il est à la fois *sciens* et *probus,* s'il est honnête et en état de bien comprendre la portée de vos questions, tenez-vous-en à son témoignage. Tâchez au moins de savoir par qui l'enfant a été ondoyé ; ce renseignement sera peut-être suffisant, si vous connaissez par ailleurs la personne en question.

Nous partageons pleinement vos inquiétudes et votre pensée de rebaptiser sous condition dans le cas dont il s'agit, cas d'ailleurs assez rare, car gé-

néralement, au moins dans les campagnes, il n'arrive guère qu'un enfant « reçoive l'eau » d'une main laïque, en circonstance urgente, sans que le curé en soit informé avant le jour où on le présente à l'église pour supplément des cérémonies du baptême, ce qui permet, s'il y a lieu, d'enquêter en temps utile.

---

Q. — Un vieillard de ma paroisse (80 ans) a vécu en concubinage public depuis une vingtaine d'années avec sa domestique, dont il a eu un enfant décédé il y a huit ans à l'âge de dix ans, — et cela même du vivant de sa femme légitime, réputée par lui *amens*, et décédée depuis six ans.

Quelques mois après le décès de sa femme légitime, on lui a proposé, pour réparer le scandale donné sur la paroisse, d'épouser religieusement la domestique qu'il a toujours à son service et à laquelle il vient de faire une donation d'usufruit de tous ses biens. — Il a refusé, sous prétexte qu'il était trop âgé et sa domestique trop jeune (35 ans), que l'opinion publique se moquerait de lui, etc. Et il a gardé, dit-il, purement et simplement avec lui sa domestique.

En cas de décès de ce vieillard, faut-il lui refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique ?

Si pendant sa dernière maladie il fait appeler le prêtre, quelle conduite tenir ?

R. — La situation est telle que le refus de sépulture à priori s'impose, évidemment. Si *in extremis* ce vieillard peut être ramené à de meilleurs sentiments, et accepte de se réconcilier avec le Bon Dieu et l'Eglise, vous aurez alors à résoudre ce cas — classique s'il en fût — d'après les règles bien connues de la théologie morale et leur prudente application aux circonstances particulières où se présentera alors la difficulté. En résumé, il faudra obtenir un minimum suffisant de rétractation et réparation publique du scandale, et c'est vous qui aurez à fixer ce minimum, destiné à concilier les exigences de la loi avec les conditions locales de votre milieu chrétien.

---

Q. — Un gros commerçant, prévoyant la hausse des prix pendant la guerre, a attendu pour vendre ses marchandises que leur prix d'achat ait triplé. Il ne les a cédées qu'au prix maximum. Il a même dépassé ce prix dans la vente des denrées alimentaires. A-t-il violé la justice ?

Il y a quelque temps, il a offert de lui-même des prix très élevés aux vendeurs, sachant qu'il pourrait revendre plus cher. A-t-il encore ici violé la justice ?

R. — Veuillez vous reporter à un article (*Ami* du 2 octobre 1919) où nous avons longuement étudié votre cas et problèmes de morale analogues soulevés en ces dernières années à propos des circonstances de la vie chère. Le marchand, avisé et prévoyant, dont vous parlez, n'a pas violé la justice, pourvu toutefois qu'il n'ait pas « stocké » ses marchandises, de manière à causer préjudice au marché normal par une sorte équivalente de monopole.

C'était son droit d'acheter et de conserver ensuite ses achats, comme c'était aussi son droit de les vendre à un moment où, sur le marché courant, ils valaient plus cher. Cette majoration de valeur qu'on suppose n'être pas injuste en soi, ni injustement causée par lui, il pouvait en profiter sans léser le droit de personne. Aussi n'avons-nous point taxé d'injustice les gros bénéfices de guerre qui se sont ainsi réalisés par le simple jeu automatique de la hausse.

Votre second cas peut être davantage sujet à discussion. Il n'est pas plus permis à l'acheteur qu'au vendeur de dépasser le *juste prix,* quand il y en a un, v. g. fixé par taxe officielle. Le prix majoré ainsi offert est non seulement en soi injuste, mais encore il constitue une sorte de prime ou d'excitation à la hausse, en poussant les vendeurs à dépasser la limite du juste prix sous ce rapport. Donc, théoriquement parlant, votre homme serait répréhensible. Mais, en fait, vu la perturbation du marché et l'absence de juste prix nettement fixé à l'avance pour tout le monde, il a pu se trouver excusable s'il n'a fait que profiter accidentellement de quelque occasion favorable, sans se compromettre dans la pratique d'une spéculation formellement illicite.

Le vague de vos questions ne nous permet pas de dépasser le cadre de ces réponses générales. S'il est des circonstances particulières qui pourraient en exiger la modification, ce sera à vous d'y voir et de conclure en conséquence.

---

Q. — Num confessarius potest adhuc audire in confessione complicem qui antea absolutionem peccati complicitatis ab alio confessore recepit ?

R. — Nihil in Codice habetur unde appareat mutata communis theologorum doctrina, quæ tenet non prohiberi sub pœna excommunicationis absolutionem a confessario complice datam super ipsum complicitatis peccatum, postquam tamen illud fuerit directe ab alio confessario absolutum. Hoc tamen unanimi ore dicunt omnes vehementer repugnare. Unde certe confessarius complex enixe cogendus est ut, non solum a tali absolutione, sed etiam ab audiendis deinceps confessionibus pœnitentis complicis omnino abstineat.

---

## LITURGIE

Q. — 1° A l'office de S. Vaast, Conf. pont., fête diocésaine du rite double (6 février), nous faisons mémoire de S. Tite, simplifié, et ayant le même rite double au Calendrier de l'Eglise universelle. Comment devrons-nous varier les antiennes et versets aux 1res Vêpres, à Laudes, et aux 2es Vêpres où S. Romuald prend *Amavit ?*

2° Quand la fête du Patron de lieu tombe le dimanche de la solennité (concordataire) de la Fête-Dieu, comment célébrer la solennité (également concordataire) dudit Patron ?

3° Lorsque la vigile et la fête de S. André (29 et 30 novembre) tombent le mercredi et le jeudi (v. g. en 1922), où faut-il replacer les *Initia* des petits prophètes de ces deux jours empêchés ?

4° La fériation (théorique, ou réduite à la messe *pro populo*) attachée à la fête de la Sainte Croix, le 3 mai,

doit-elle rester fixée à cette date, même en 1922, alors que cette fête est reportée au lendemain *quoad officium,* à cause de la solennité de S. Joseph ?

R. — Ad I. Quand un jour ou l'autre on se trouve en face de mémoires à faire tirées du même Commun et se composant absolument des mêmes formules de prières, pour éviter qu'il y ait double emploi l'on aura soin de se conformer aux règles générales tracées par les anciennes Rubriques toujours en vigueur, au Tit. IX, n. 8, et aussi par les décrets.

Pour procéder avec ordre, commençons par le cas le plus ordinaire, et voyons comment la Rubrique a trouvé dans le rit réel de l'office à commémorer le moyen de varier régulièrement les deux mémoires en présence. S'agit-il, par exemple, d'une fête simple ayant seulement commémoraison aux 1res Vêpres et à Laudes ? Pour éviter la répétition des antienne et verset déjà dits que comporte l'office du jour, aux 1res Vêpres du simple vous direz comme mémoire ce que le droit lui réservait à Laudes, et à Laudes vous lui rendrez ce qui lui était dû aux 1res Vêpres. Si, au contraire, la mémoire d'un office de neuf leçons simplifié se rencontre aux deux Vêpres et à Laudes, comme dans le cas de S. Vaast, double, qui simplifie S. Tite, double, cette fois, pour ne pas faire double emploi avec l'office du jour, aux 1res Vêpres du simplifié on dit l'antienne et le verset des 2es Vêpres, à Laudes l'antienne et le verset des 1res Vêpres, et aux 2es Vêpres l'antienne de Laudes avec le verset des 1res Vêpres. Nous exceptons le cas où l'office suivant réclamerait lui-même le verset *Amavit ;* car se prévalant de sa supériorité et priorité sur la mémoire du simplifié, le concurrent, en l'espèce S. Romuald, s'adjuge *Amavit,* et aux 2es Vêpres de S. Tite il ne reste plus à dire à sa place, pour la 3e mémoire, que le verset *Elegit* du second Nocturne du Commun des Conf. pontifes.

Cette remarque appelle en conséquence une seconde règle à suivre, s'il y a trois ou quatre mémoires du même Commun en présence, et voici le décret *Urbis* du 27 juin 1899, ad V, qui l'a formulée, et que nous reproduisons en entier à cause de son caractère général et de son importance :

Quando plures commemorationes occurrunt faciendæ de eodem Communi (nisi aliter in Breviario notetur) : Ad Vesperas, dictis Antiphonis et ℣℣ de I et II Vesperis, altera commemoratio fit per Antiphonam de Laudibus et ℣ ex 2 Nocturno, ultima vero per primam Antiphonam et ℣ ex 3 Nocturno. Ad Laudes vero, dictis Antiphona et ℣ de Laudibus, prima commemoratio fit per Antiphonam et ℣ de 1is Vesperis, altera vero per Antiphonam de 2is Vesperis et ℣ ex 2 Nocturno, tertia tandem per primam Antiphonam et ℣ 3 Nocturni.

Il faudrait, comme ce décret le déclare expressément, pour déroger à cette règle, qu'une Rubrique particulière assignât un autre ordre à suivre dans tel cas déterminé.

Ad II. La fête du Patron de lieu tombant le jour de la solennité transférée de la Fête-Dieu, on préfère la solennité de la Fête-Dieu comme plus digne, tout en récitant à l'office celui du Patron de lieu qui tombe ce jour-là, et la solennité de celui-ci comme moins digne se transfère au dimanche suivant. (S. R. C., 20 juin 1899, n. 4040).

Ad III. La rubrique *De Lectionibus,* Tit. XXVI, n. 7, pose le principe à suivre, quand, au mois de novembre, des commencements de livres de l'Ecriture courante empêchés dans leurs jours sont à transférer. On les replace, *quoad commode fieri poterit,* dans la férie suivante non empêchée par un autre semblable commencement qu'il y faudrait placer ou par une fête ; autrement on anticiperait ce commencement à la férie libre précédente, de sorte qu'il ait toujours sa place à l'office, fallût-il mettre plusieurs commencements dans la même férie. Il n'y a rien d'impératif dans les termes employés par la rubrique, et en conséquence les rédacteurs d'Ordos sont parfaitement libres de suivre dans ce replacement la méthode qu'ils jugeront la plus commode et la moins compliquée.

Ad IV. La question est directement tranchée par le canon 339, § 3. La messe *pro populo* attachée à une fête ne se transfère pas avec cette fête au jour où celle-ci aura l'office, et par conséquent, l'an prochain, où la Sainte Croix sera transférée au 4 *quoad officium* par suite de l'incidence de la solennité de S. Joseph, les curés n'auront pas à y reporter la messe *pro populo,* mais l'obligation pour eux restant attachée au 3 mai, ils seront libres de leur intention le 4.

---

Q. — Un confrère prétend que lorsqu'on lave une aube après en avoir décousu la dentelle (pour laver séparément le haut et la dentelle), il faut la bénir de nouveau avant de s'en servir. Je suis de l'opinion contraire. Qui a raison ?

R. — Le canon 1305, § 1-1o, dit qu'un ornement perd sa bénédiction quand il cesse d'avoir, soit par accident ou par le fait d'une réparation, sa forme primitive et devient impropre à sa destination ; donc, sans nouvelle bénédiction, il ne saurait servir à l'avenir aux usages liturgiques que lui réserve le droit.

Telle est la règle, dont l'application faite à l'aube en particulier varie avec les circonstances et n'oblige pas invariablement à la rebénir avant de s'en servir de nouveau. Par exemple, la dentelle dont on peut garnir le bas de l'aube et l'extrémité des manches ne devrait être qu'un accessoire qui en soi embellit l'ornement sans toucher à son intégrité, dont la toile de lin ou de chanvre serait le corps presque entier ; mais trop souvent, pour l'aube, la dentelle monte jusqu'aux aisselles ou à la ceinture et annihile la majeure partie de ce qui constitue l'ornement proprement dit. Ce système subversif s'est si bien imposé de proche en proche qu'on finit par le subir et que Rome consultée n'a pas osé le condamner explicitement, mais usant d'une simple tolérance à cet égard, laisse monter la dentelle jusqu'au cordon.

Que faire alors si l'on a séparé la dentelle de la toile de lin à laquelle elle était cousue, de manière

à pouvoir laver l'une et l'autre à part ? Devra-t-on procéder à une nouvelle bénédiction, quand remise en état on voudra rendre l'aube à sa destination liturgique ? S'il s'agit d'une dentelle si peu importante que sans elle l'aube pourrait encore être moralement et décemment employée, il n'y aurait pas lieu de la rebénir avant de s'en servir ; ce n'est qu'un accessoire, et ici l'on peut invoquer l'adage : *Parum pro nihilo reputatur*. Si au contraire la dentelle atteint des limites excessives qui empiètent sur la majeure partie de l'aube, nous ne voyons pas comment cette fois, sans nouvelle bénédiction, l'on pourrait se servir de l'aube, du moment que privée de sa dentelle elle deviendrait absolument impropre à sa destination, de même que privée momentanément d'une manche, cette même aube doit être bénite à nouveau pour s'en servir, quand la manche a été remplacée.

Tel est notre sentiment, que nous croyons bien fondé, malgré l'opinion contraire de De Amicis dans son *Cœremoniale Parochorum*, t. I, p. 90. Mais pour qu'une solution s'impose en cas de controverse, rappelons que celle-ci exigerait une réponse authentique émanant de la Commission spéciale pour l'interprétation du *Codex*, et nous n'en connaissons pas. Il appartient donc à chacun, en attendant, de former sa conscience.

---

Q. — Au sujet de la récitation des prières après la messe, plusieurs fois, dans nos conférences, nous n'avons pu arriver à nous entendre.

Elles doivent être récitées *post missas privatas*. Mais que faut-il entendre par là ? Est-ce synonyme de messe basse ?

R. — Les prières prescrites après la messe par Léon XIII ne regardent que les messes basses strictement privées, et on ne les dit point après une messe conventuelle ou canoniale (S. R. C., 7 déc. 1888, n. 3697, ad 7), ni après les messes basses ayant quelque solennité en raison d'une communion générale, d'une confirmation, d'une ordination, du 1er vendredi du mois, d'un mariage, ou suivies d'une absoute, d'une bénédiction du Saint-Sacrement, d'une réunion de confrérie un jour de fête, ou servant de messe paroissiale le dimanche.

---

Q. — Quelle doit être la couleur de la soutane des enfants de chœur dans les paroisses ? Ici elles sont rouges, ailleurs noires ; chez les religieux, elles ont la même couleur que l'habit de l'Ordre.

R. — Celui qui est appelé à l'honneur de servir une messe privée porte ordinairement le surplis, suivant la rubrique du *Ritus servandus*, Tit. II, n. 1, du moins s'il est clerc et ne fait pas partie des frères lais de certaines familles religieuses. (S. R. C., 23 nov. 1906, n. 4194, ad 2). La soutanelle convient aussi au servant, mais elle n'est pas imposée par la rubrique, et quand elle fait partie de son costume elle ne comporte pas le *violet*, réservé au maître de cérémonies quand l'évêque officie. (S. R. C., 22 janv. 1735, n. 2310, ad 3). En tout cas, dirons-nous avec l'abbé Bourbon, il n'appartient pas à un curé d'adopter une couleur insolite dans le diocèse, et le bon ordre demande que l'on ne s'écarte pas de l'usage courant, sans y être autorisé par l'évêque.

Quant au surplus, il faut veiller à ce que le surplis ne ressemble pas au rochet, mais qu'il se rapproche le plus possible de la gracieuse *cotta* romaine, à laquelle on peut ajouter une bordure de dentelle.

Pour les messes du dimanche, le costume des servants peut être un peu plus riche ; mais avant tout, que le curé veille à ce que les enfants à l'autel soient pieux et recueillis, et que leur tenue soit une source d'édification pour l'assistance et que rien en eux ne tourne au détriment de l'attention que les fidèles doivent au saint sacrifice.

Ce que demande De Herdt, c'est que le servant soit : « modestus, superpelliceo indutus vel saltem decenter vestitus, corpore nitidus, mundis manibus et facie, pexis crinibus, et non cum calceis ligneis et nudis cruribus. » (Tom. I, n. 298, ad 3).

---

Q. — 1° Dans une chapelle de Sœurs cloîtrées, comment donner la bénédiction du Saint-Sacrement, en raison de la chapelle de chœur où sont les religieuses, et de la chapelle publique où sont les fidèles ?

2° Faut-il permission de l'Evêque diocésain pour dire le 1er vendredi du mois, quand le permettent les rubriques, la messe votive du Sacré-Cœur ?

3° De par leurs règles, les Sœurs ont exposition et adoration diurne du Saint-Sacrement tous les 1ers dimanches du mois ; l'exposition se fait avant la messe. A cette messe doit-on réciter l'oraison du Saint-Sacrement ?

4° Quand la chapelle publique est vide, la bénédiction du prêtre à la messe, du Saint-Sacrement au salut, doit-elle se donner face au public (il n'y a personne), ou face aux religieuses ?

R. — Ad I. L'aumônier chargé d'une chapelle de Sœurs cloîtrées, ayant à donner la bénédiction du Saint-Sacrement à la fin d'un exercice où les religieuses assistent dans leur chapelle de chœur, en même temps que les fidèles occupent l'autre partie de l'église ouverte au public, ne doit faire qu'un seul signe de croix avec l'ostensoir comme il le tracerait avec la main, face aux fidèles, et se retourne immédiatement vers l'autel, en achevant le cercle. C'est ce qu'a déclaré le décret *Urbis et Orbis* du 11 déc. 1773, n. 2499, relativement à la pratique contraire suivie dans divers monastères : « Ad hanc reprehensibilem et a sacris ritibus atque Ecclesiæ praxi deviam consuetudinem radicitus convellendam, præsenti generali decreto districte prohibet illam in posterum observari, etiamsi diuturno et immemorabili tempore atque usu convaluerit ; ac præcipit ut sacerdos sacram illam exercens fonctionem in quibusvis ecclesiis Monialium ubique locorum erectis, cujusvis sint Ordinis et Instituti (omissa speciali ac separata Monialium benedictione), unicam tantum cum eodem SSmo Sacramento benedictionem interessenti populo impertiatur. » Et S. S. Clément XIV l'a confirmé le 18 déc. de la même année et déclaré exécutoire

partout : « ubique exequutioni dandum esse præcepit. »

Ad II. Le Pape, en s'en remettant à la discrétion de l'évêque pour les exercices à faire en l'honneur du Sacré-Cœur les 1ers vendredis du mois, laisse suffisamment entendre par les mots « *Approbante Ordinario* » que l'on doit s'en tenir au moins aux pratiques établies et courantes dans le diocèse. (S. R. C., 28 juin 1889, n. 3712).

Ad III. Les premiers dimanches du mois où il y a exposition avant la messe et adoration diurne dans la chapelle du monastère, l'aumônier doit réciter à cette messe l'oraison du Saint-Sacrement.

Ad IV. L'aumônier, à la fin de la messe, quand il donne la bénédiction, bénit les assistants en quelque endroit de l'église qu'ils se trouvent, et n'a nullement à tenir compte pour cela du lieu qu'ils occupent, mais il trace simplement le signe de la croix devant lui, comme à l'ordinaire.

---

Q. — Aux premiers vendredis du mois, les religieuses et les élèves du pensionnat chantent solennellement pendant la messe les Litanies du Sacré-Cœur ou d'autres cantiques en l'honneur du Sacré-Cœur. Je dis la messe du Sacré-Cœur avec *Gloria, Credo* et une seule oraison, toutes les fois que la rubrique le permet.

Quelques prêtres prétendent que pour avoir le droit de dire cette messe du Sacré-Cœur, il faut que les Litanies ou les cantiques en l'honneur du Sacré-Cœur soient chantés *après* la messe, ou qu'une autre cérémonie, comme la bénédiction du Saint-Sacrement, suive la messe. Qui a raison ?

R. — Le Souverain Pontife, en permettant de solenniser les premiers vendredis du mois, n'a point déterminé les exercices particuliers à faire dans la circonstance ; mais il s'en rapporte à la discrétion de l'évêque, *approbante loci Ordinario,* pour régler cette cérémonie du matin en l'honneur du Sacré-Cœur. Cette condition réalisée, même tacitement, l'exercice peut donc avoir lieu à volonté, avant, pendant ou après la messe ; et le chant des Litanies ou d'autres cantiques au Sacré-Cœur suffit pour autoriser la messe avec *Gloria, Credo* et une seule oraison.

---

Q. — Par quelle formule faut-il conclure l'oraison des *suffrages* dans le bréviaire ? Mon Bréviaire termine : « *per eumdem Dominum* » quand on fait mémoire de la Sainte Vierge ; et lorsqu'on ne fait pas cette mémoire : « *per Dominum.* » Laquelle de ces formules est la bonne ? ou si elles sont admises toutes les deux, d'où provient leur différence ?

R. — La double conclusion « *Per Dominum nostrum* » et « *Per eumdem Dominum nostrum,* » que le Bréviaire attribue à l'oraison *A cunctis* des suffrages, n'est ni facultative ni fautive ; mais il appartient au récitant d'appliquer à chaque cas la conclusion appropriée aux suffrages que requiert la rubrique du jour.

Si le suffrage de la Sainte Vierge est uni à celui des saints et commence par *Beata Dei Genitrix Virgo Maria,* l'oraison qui suit débute naturellement avec l'incise « et intercedente Beata et gloriosa semper Virgine Maria, » et à la fin de l'oraison où l'on conclut par Jésus-Christ, il est juste cette fois qu'on emploie la formule : *Per eumdem Dominum nostrum,* parce qu'il désigne le Fils de la Vierge déjà nommée : *Dei Genitrix Virgo Maria.*

Quand, au contraire, le suffrage ne comprend pas la Sainte Vierge et se compose uniquement des mots *Omnes Sancti, etc.,* l'incise correspondant à la Sainte Vierge est retranchée également de l'oraison, et le Fils de la Vierge Marie ne figurant plus au début d'*A cunctis,* on ne s'expliquerait pas alors l'emploi de la finale : *Per eumdem Dominum nostrum* dont il n'est pas question auparavant, et l'on dit simplement cette fois : *Per Dominum nostrum.*

---

Q. — 1° Quand on dit à un enterrement ou à un service pour un seul mort le 1er Nocturne, sans la messe ou suivi de la messe, faut-il dire le 3e répons qui suit la 3e leçon, ou faut-il l'omettre ? On dit que le *Libera* de l'absoute, chanté immédiatement après le Nocturne ou après la messe, remplace ce 3e répons.

2° Le *Libera* de l'absoute, est-ce une prière spéciale pour le défunt, ou une prière générale faisant partie de l'office, dans lequel tout doit se mettre au pluriel ; et alors, au *Requiem æternam* qui termine le *Libera,* faut-il dire « dona *eis* ou *ei* » à l'enterrement ou service d'un seul mort ?

R. — Ad I. Quand on récite à un enterrement ou à un service le 1er Nocturne des Morts, on le dit tel qu'il est marqué au Rituel, et ce serait une faute d'omettre le répons qui suit la 3e leçon, et de lui substituer le *Libera* de l'absoute qui n'a rien de commun avec l'office.

Ad II. L'absoute est une prière spéciale pour le défunt, et complétant liturgiquement l'office ; elle revient de droit à celui qui le préside, sauf le cas où l'évêque diocésain est présent. Tout s'y dit au singulier, notamment *dona ei* au *Requiem æternam* qui vient après l'oraison, quand il s'agit d'un seul défunt, *Requiescat in pace,* puis *Anima ejus et animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace.* Retournant alors à la sacristie, on dit aussi bien à la suite d'un service que d'un enterrement l'antienne *Si iniquitates,* le *De profundis,* les versets d'usage et l'oraison *Fidelium* avec la petite conclusion, suivie de *Requiem æternam dona eis, Domine,* et *Requiescant in pace.* (S. R. C., 11 mars 1899, n. 4014 ; 20 août 1901, n. 4081, ad 3).

Quant au *Requiem æternam* inclus dans le *Libera,* on dit toujours *dona eis,* même si l'office n'est que pour un seul défunt. (Rituel, tit. VI, ch. III, n. 8 ; et ch. V, n. 1).

**IMPRIMATUR**
Lingonis, die 11 januarii 1922.
AL. RAVRY, *vic. gen.*

*Le gérant* : F. FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

# VIN AROUD

**VIANDE — QUINA — FER**

**Le plus puissant Reconstituant physiologique.**
Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces*, convient aux *convalescents, enfants, jeunes filles, vieillards*.
Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies.

---

**VITRAUX D'ART** Charles CHAMPIGNEULLE, 96, *rue Notre-Dame des Champs*, à PARIS
Maison fondée à Metz en 1832
*Représentant, maquettes et devis sur demande*

---

**ENGRAIS DEROME**
**BAVAY (Nord)**

---

LA
# PROCURE GÉNÉRALE
3, rue de Mézières, PARIS (VI^e^)

**s'attache**
**à combattre la cherté des prix.**

*Pour encourager ses efforts, réservez-lui vos commandes* de

| | |
|---|---|
| Mobilier d'Eglise | Articles de Piété |
| Statues | Librairie |
| Orfèvrerie | Musique |
| Bronzes | Harmoniums |
| Imagerie | Pianos |

*CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE*
Se recommander de l'*Ami du Clergé*

---

# ASTHME

**Bronchite Chronique**
**EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS**
Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS

---

**La Librairie René GIARD**, 2, rue Royale, à LILLE, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

---

**HUILE**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Olive | 5 lit. 25 fr., | 10 lit. | 48 fr. |
| de table | » 20 fr. | » | 38 fr. |
| blanche | » 18 fr. | » | 34 fr. |

Cafés verts et torréfiés. — Savon 72 % postal 10 k. 23 fr. Le tout f^co^.
Œuvre de Ste-Thérèse, MARSEILLE. Chèque Postal 59-29

---

**Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique**
DEMANDER LE CATALOGUE
**Jérôme Thibouville-Lamy & C^ie^**
*68 à 72, Rue Réaumur, Paris.*
La plus importante Manufacture
**D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**
du Monde. — Fondée en 1790.
*Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES DU CLERGÉ.*

---

# MONSIEUR L'ABBÉ

**Si vous connaissez un Asthmatique, vous ferez une œuvre charitable en lui indiquant le Remède d'Abyssinie Exibard en poudre ou en cigarettes. Prescrit par tous les médecins et récompensé par médailles d'or et d'argent, il soulage instantanément et guérit des milliers de malades chaque année. 28, Rue de Richelieu, PARIS, et toutes Pharmacies.**

---

# LA PETITE MAITRISE

**6, Place Saint-Sulpice, PARIS (VI^e^)**
*REVUE DE MUSIQUE RELIGIEUSE*

**La Petite Maitrise** publie des morceaux conformes au « *Motu Proprio* » de S. S. Pie X, faciles d'exécution et adaptés aux fêtes de l'année.
Les œuvres des compositeurs les plus célèbres figurent dans son répertoire. Ses abonnements sont pratiques et conviennent à tous les exécutants.
**Prix des abonnements :**
Chant avec acc. 10 f. — Orgue seul 7 f. 50. — Chant et orgue 15 f. — Grégorien 6 f. — Chant, orgue, grégor^n^ 20 f.
*Envoi d'un numéro spécimen.* Prix : 1 f. 50.

---

# MARBRERIE RELIGIEUSE

**Autels, Retables, Chaires, Ex-votos, etc...**
**RÉFÉRENCES : Basiliques de Fourvière & de Lourdes**

## PLAQUES & MONUMENTS COMMÉMORATIFS

DESSINS ET DEVIS SUR DEMANDE

**Société des Marbres, Pierres et Granits**
Anonyme — Capital 2.000.000 fr.
**23, Quai des Brotteaux, LYON**
**Léon GUINET**, Administrateur-Directeur

**Ateliers de marbrerie :** *Lyon, Buxy* et *Molinges*.
**Scieries de marbre :** *Grenoble* et *Molinges*.
**Carrières de pierres :** *Buxy, Colombier, Rocheret*.
**Carrières de marbres :** *Jura, Pyrénées, Italie*.

---

**THEATRE !** Œuvres de M. l'abbé A. VOISINE, auteur des "FRANCS TIREURS de BELFORT". — La collection des œuvres de A. VOISINE que l'on croyait épuisée, est en vente chez **C. Vaubaillon, 85, r. St-Martin, Paris** (4^e^). **Quelques bons titres :** *Médéric*, le bandit des Pyrénées; *Cœur d'or*; *Murrogh*, le traître; *La Fanfare de Sibouri*; *Au pays des bègues*; le *Moblot du 33^e^*; *Voilà la classe*; etc. Prix de chaque : 2 fr. — Catalogue envoyé gratuitement sur demande.

---

**CIERGES & BOUGIES D'EGLISES**

Cierges et 30 % de cire 7 f. 50 le k^o^ — 60 % 9 f. le k^o^
Souches 75 % « 9 f. 50 le k^o^ — cire pure 10 f. 50 le k^o^

Prix actuels, régie comprise, franco à partir de 50 fr. Renseignements, prix courant général sur demande.
**MOUTINOT & C^ie^. — M^on^ fondée en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)**

---

**STELLINE** HUILE LITURGIQUE pour SANCTUAIRES, brûlant très bien avec mèche Guillon 0.
CH. DRAGON-NOIREL
ENVOI DU PRIX COURANT SUR DEMANDE à Aix-en-Provence.

---

## Pour VIN DE MESSE

*s'adresser en toute confiance à :*
M. le chanoine **JOUBERT**, propriétaire-récoltant
à LA ROCHE-CHÉNEDÉ. Charcé, par Brissac (M.-et-L.). Timbre pour réponse

---

**SIROP LAMOUROUX**
contre **TOUX, GRIPPE, BRONCHITE**
**VENTE au détail: 28, Rue de Richelieu, PARIS**
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES